



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DES LANDES

Procès-Verbal de l'Assemblée générale
tenue le 14 avril 2018 à Pontonx-sur-Adour

Monsieur Jean-Roland BARRÈRE, Président fédéral, salue les participants et les remercie d'être venus aussi nombreux.

Enfin, il donne la parole au Maire de Pontonx, Monsieur Dominique UROLATEGUI et le remercie chaleureusement.

Monsieur Dominique UROLATEGUI

Maire de Pontonx

Bonjour Mesdames et Messieurs. Bienvenue à tous les élus, les Parlementaires du Département des Landes. Bienvenue dans ces arènes qui font parler souvent d'elles au travers de la politique culturelle. Et il y a trois semaines encore, le dernier qui est passé s'appelait David OLAÏZOLA, un spectacle très agréable, mais aussi assez engagé sur les traditions et sur ce qui fait notre ADN et notre identité. Je ne vais pas vous la faire, vous la connaissez. Vous connaissez sûrement David OLAÏZOLA et sa dernière chanson, qu'il a lancée l'année dernière d'ailleurs, que vous aviez diffusée lors de l'Assemblée générale.

Moi, ce que je voulais d'abord vous dire, c'est vous remercier d'être là, présents. De remercier aussi, vous l'avez fait Monsieur le Président, mais je le refais ici, de remercier toute l'équipe locale de l'ACCA de Pontonx parce qu'ils ont quand même travaillé. Ils vous accueillent avec un café-sandwich très tradi « lando-landais ». Et puis, on les retrouvera tout à l'heure à l'apéro. Je voulais quand même remercier toute cette équipe qui, pour un Maire de commune, mais je pense que mes collègues Maires du Département doivent le partager, représente aussi une forme de service public. Même si on ne le dit pas assez, moi, je le redis ici ce matin à l'Assemblée générale. Aujourd'hui, le travail des ACCA, au-delà du plaisir de la chasse, c'est aussi un travail de service public et avec des lettres majuscules.

Et je termine en disant que si pour certains, dernièrement encore, on les a entendus parler de biodiversité, moi, ma biodiversité à moi, ici, dans les Landes, elle est d'abord l'humain, l'homme, le service public, la chasse, l'agriculture et tout ce qui va avec. Et je crois qu'il faut qu'on continue « à se battre », à se battre proprement, avec les armes dont on peut disposer, pour défendre ce service public qu'est la commune, que sont les associations. Et vos associations de chasse sont aujourd'hui

un élément intégrant ou intégré dans ce service public de proximité. Vu de manière urbaine, je crois que finalement, en haut ou dans les grandes villes, on l'a oublié. Je crois qu'il faut qu'on continue à se battre.

Monsieur le Président Départemental, pour l'année prochaine, si vous voulez rester à Pontonx, vous êtes toujours chez vous. Je continuerai à mettre en place ou à mettre à disposition notre équipement pour que vous teniez et des débats et un travail qui fassent en sorte que la chasse reste dans l'ADN de notre Département et de notre pays qu'est la France.

Bons travaux et bonne matinée !

(Applaudissements)

Jean-Roland BARRÈRE

Je vais faire un petit croche-pied au protocole parce que je viens d'apprendre qu'aujourd'hui, on peut fêter l'anniversaire du Vice-président de la Fédération, Jean-Luc DUFAU. Merci de souhaiter un bon anniversaire à Jean-Luc.

(Applaudissements)

C'est Paul qui me l'a soufflé à l'oreille, il ne faut pas le dire !

Maintenant, je vais redevenir sérieux. En mémoire à nos amis chasseurs disparus cette année, dont notre collègue Gérard BELLARD, ancien président de Biscarrosse et beaucoup d'autres chasseurs, il y a Monsieur SOLON aussi du Club National des Bécassiers et d'autres, je ne vais pas citer tout le monde, je vous prie de bien vouloir leur rendre hommage en observant une minute de silence.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

Je déclare l'Assemblée générale 2018 de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes, ouverte.

Je dois excuser :

- ✓ Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Secrétaire d'État aux Armées,
- ✓ Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional d'Aquitaine Poitou-Charentes Limousin qui est représenté ici par Henri SABAROT,
- ✓ Monsieur Xavier FORTINON, Président du Conseil Départemental, représenté par Monsieur Paul CARRÈRE,
- ✓ Monsieur DEYRES, Maire de Morcenx qui est aussi représenté par Paul CARRÈRE,
- ✓ Monsieur Vincent LESPERON, Maire de Saint-Yaguen,
- ✓ Monsieur SUBSOL, ancien Maire de Pontonx,
- ✓ Monsieur Jacques MARSAN, Président de la Fédération de pêche des Landes,
- ✓ Quelques collègues de la Fédération Régionale d'Aquitaine qui tiennent aussi leur Assemblée générale. Je citerai le Lot-et-Garonne qui est représenté ici par Christian BAUDAS, le Vice-président.

Conformément aux statuts et au Règlement intérieur de l'Association, les Délégués ont voté et accepté le fait que :

- ✓ les différentes décisions et résolutions sont votées à main levée,
- ✓ le Bureau de séance de l'Assemblée générale est le Bureau du Conseil d'administration de la Fédération départementale des chasseurs.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2017 adressé à toutes les ACCA et adhérents de la Fédération a été adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER

François DUSSARPS
Trésorier adjoint
Fédération des Chasseurs des Landes

Mesdames, Messieurs les Parlementaires,
 Monsieur le Maire de Pontonx,
 Mesdames, Messieurs, mes Chers amis,

Comme chaque année, je vais vous présenter les résultats financiers pour l'exercice comptable 2016/2017, clos au 30 juin 2017, ainsi que le budget 2018/2019 étudié et voté par le Conseil d'Administration de la Fédération, que nous soumettrons à votre approbation.

La situation financière de la Fédération Départementale des Chasseurs des LANDES reste plutôt satisfaisante, mais demande une gestion extrêmement rigoureuse.

ACTIF	30/06/2017	30/06/2016	PASSIF	30/06/2017	30/06/2016
Immobilisations corporelles	1 237 148 €	1 366 291 €	Capitaux	2 831 531 € Général : -122655€ Dégâts : - 296 480€	3 184 797 € Général : - 141818€ Dégâts : - 61608 €
Stock	30 517 €	28 071 €	Subvention d'investissement	390 557 €	441 461 €
Créances	466 374 €	316 403 €	Provisions	663 850 €	509 773 €
Valeurs mobilières de placement	504 669 €	504 669 €	Dettes à court terme	401 582 €	359 404 €
Disponibilités	2 048 812 €	2 280 001 €			
TOTAL	4 287 522 €	4 495 437 €	TOTAL	4 287 522 €	4 495 437 €

Le bilan simplifié au 30 juin 2017 fait apparaître les éléments suivants :

✓ **À l'actif :**

Vous pouvez constater une diminution de la valeur des immobilisations corporelles du fait des amortissements de la campagne, il y a eu quelques investissements au cours de cette année :

- L'achat d'un broyeur ;
- L'achat de 3 ordinateurs nécessaires au fonctionnement du service technique ;
- Le remplacement d'une chaudière ;
- L'achat de 2 armoires pour les bracelets du plan de chasse triennal ;

- l'achat d'un congélateur pour le centre de soins ALCA TORDA.
Les Valeurs Mobilières Placement restent inchangées. Les disponibilités ont diminué.

✓ **Au passif :**

Les réserves d'un montant de **2 831 531 €** ont diminué.

Ces réserves comprennent :

- Les capitaux propres ;
- L'affectation du résultat de l'exercice de chaque année.

Le résultat global 2016/2017 est de **- 419 135 €**, résultat qui sera commenté par établissement et que nous vous proposerons d'affecter aux réserves de la Fédération.

Les subventions d'investissement ont diminué.

Les provisions ont augmenté en raison du montant important des dégâts provisionnés pour le semis 2017 de 480 000 €.

Les dettes ont augmenté.

Le résultat général comprenant la fédération et le centre de sauvegarde de la faune sauvage ALCA TORDA à fin juin 2017 vous est présenté ci-dessous :

Produits d'exploitation	2 700 525,96 €
Cessions et production immobilisée : VENTES	37 813,89 €
Subventions de fonctionnement : 4€ ETAT	114 250,40 €
Subventions pour travaux effectués	315 360,16 €
Adhésions 2015/2016	2 063 199,04 €
Produits financiers : intérêts livrets	39 162,78 €
Produits exceptionnels : vente d'immobilisations	1 767,52 €
Transfert de charges : IJ, aides, charges dégâts	128 972,17 €
Charges d'exploitation	2 823 181,19 €
Achats	102 837,59 €
Services extérieurs : entretiens	547 377,78 €
Autres services extérieurs : intérim, déplacements, frais AG, frais postaux/télécom...	423 505,83 €
Impôts et taxes : taxes sur salaires, fonciers	100 255,01 €
Frais de personnel	1 111 751,15 €
Autres charges de gestion courante : actions cyné, rbt divers	360 943,46 €
Charges financières : IMPOTS SOCIETE	9 098,00 €
Charges exceptionnelles : subventions diverses	6 180,00 €
Dotations aux amortis et provisions : dotations des investi	161 232,37 €
Résultat de l'exercice	-122 655,23 €

Compte général (la Fédération et ALCA TORDA) : - 122 655 €

Comme chaque année malheureusement, je tiens à vous alerter sur la diminution chronique du nombre de chasseurs en 2017/2018 : 21 735 contre 21 923 en 2016/2017, soit 188 en moins.

Le **résultat DÉGÂTS** à fin juin 2017 vous est présenté ci-dessous :

Produits d'exploitation	992 476,72 €
Plan de chasse : vente de bracelets	415 044,00 €
péréquation nationale grand gibier FNC	62 450,97 €
reprise dégâts provisionnés de 2009 à 2016	359 746,33 €
Contribution territoriale 2015/2016	89 007,80 €
Contribution DEGATS 2016/2017	66 227,62 €
Charges d'exploitation	1 288 956,80 €
Indemnisations RECOLTE 2016 et dégâts antérieurs	492 860,14 €
Frais plan de chasse : achat bracelets	24 545,86 €
Agrainage printemps 2017	35 618,71 €
Services extérieurs : frais kms techniciens	24 658,48 €
Autres services extérieurs : vacations estimateurs privés	53 145,06 €
Impôts et taxes : taxe sur salaires	4 699,47 €
Frais de personnel	119 960,89 €
Autres charges gestion : culture de dissuasion	25 839,60 €
Dotations aux provisions/indemnisations SEMIS 2017	507 628,59 €
Résultat de l'exercice	-296 480,08 €

Compte dégâts de gibier : - 296 480 €

Le montant total des dépenses s'élève à 1 288 956 € comprenant :

- ✓ Les indemnités des dégâts aux agriculteurs pour cette saison 2016/2017 : 492 860 € correspondant à la récolte 2016 et au règlement des dégâts des exercices antérieurs ;
- ✓ Les frais afférents au fonctionnement de ce service : 288 468,07 €

Ces frais comprennent :

- L'achat des bracelets du plan de chasse (chevreuil, cerf et biche) 2016/2017 : 24 545,86 € ;
- L'achat de maïs pour l'agrainage du printemps 2017 : 35 618,71 € ;
- Les frais kilométriques des techniciens pour les missions liées aux dégâts : 24 658,48 €
- Le paiement des vacations et des déplacements des estimateurs privés départementaux : 48 293,52 €

- Le personnel affecté au service DÉGÂTS (Techniciens et service administratif) :
 - La taxe sur les salaires : 4 699,47 €
 - Les salaires bruts et les charges : 119 960,89 €
 - Les subventions relatives aux cultures de dissuasion effectuées par les ACCA : 25 839,60 €
 - Les frais postaux, de téléphone et financiers : 4 851,54 €.

La provision relative aux dégâts survenus au semis 2017 et aux dossiers des exercices antérieurs restant à régler : 507 628,59 €

Les recettes s'élevant à 992 476,72 € comportent :

- La vente des bracelets plan de chasse pour un total de 415 044 € ; 2016/2017 étant la 3^{ème} année du triennal, 30% de l'attribution totale a été distribuée et facturée. Cette recette constitue la principale ressource de la comptabilité dégâts.
- la péréquation nationale grand gibier : 62 450,97 €, calculée en fonction de la prévention réalisée dans chaque département. Cette recette provient d'une quote-part du timbre grand gibier payé par les permis nationaux et reversée par la FNC.
- La reprise des dégâts provisionnés de 2009 à 2016 pour un total de 359 746,33 €.
- La contribution territoriale appelée par anticipation du déficit pour 2016/2017 : 89 007,80 €
- La contribution DÉGÂTS : 66 227,62 €

Venons-en maintenant aux propositions de **budgets pour 2018/2019** :

Budget général :

Produits d'exploitation	2 591 554 €
Cessions	37 500 €
Subventions de fonctionnement et exploitation	345 800 €
Adhésions 2017/2018	2 087 754 €
Produits financiers	20 000 €
Transfert de charges	100 500 €
Charges d'exploitation	2 538 570 €
Achats	110 900 €
Services extérieurs	476 800 €
Autres services extérieurs	424 700 €
Impôts et taxes	83 400 €
Frais de personnel	971 608 €
Autres charges de gestion courante	312 162 €
Charges exceptionnelles	2 500 €
Dotations aux amorti et provisions	156 500 €
Résultat budgétaire	52 984 €

Nous vous le proposons avec un résultat positif dû à une maîtrise des dépenses engagées. Le budget fédération a été établi sur la base de 21 400 chasseurs.

En application de l'inflation, le prix du timbre augmente à 90 € ; prix de l'adhésion 2018/2019 qui sera proposé au vote.

Budget dégâts :

Produits d'exploitation	693 025 €
Plan de chasse	460 000 €
Quote part nationale TGG	65 000 €
Contribution territoriale prévisionnelle	168 025 €
Charges d'exploitation	693 025 €
Indemnisations et prévention	460 000 €
Services extérieurs	31 000 €
Autres services extérieurs	44 025 €
Impôts et taxes	8 000 €
Frais de personnel	120 000 €
Autres charges de gestion	30 000 €
Résultat budgétaire	0 €

Pour être équilibré, le budget DÉGÂTS 2018/2019 prévoit une contribution variable de 168 025 euros.

Pour le Conseil d'Administration, l'idéal serait de ne pas être contraint d'appliquer cette contribution variable et, pour cela, il faut absolument diminuer les dégâts, puisque le législateur laisse à la charge des Fédérations de chasseurs la mission d'indemniser ces préjudices.

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à Monsieur le Commissaire aux comptes pour son rapport annuel.

(Applaudissements)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur CAUNEGRE

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs,

Jean Pierre GOUZY, le Commissaire aux comptes de votre association étant victime des perturbations du trafic ferroviaire, m'a donc chargé de vous présenter ses excuses d'une part et ensuite, de présenter son rapport.

Son rapport se constitue de 4 pages qui reprennent les normes applicables en France à l'ensemble de ces contrôles, les référentiels employés, la responsabilité des divers intervenants. Je vous propose d'aller à l'essentiel, à savoir le paragraphe où il exprime son opinion.

Je cite :

« Aux adhérents de la Fédération, en exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Fédération Départementale des Chasseurs des Landes, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2017 tel qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. »

Ce rapport est complété par un rapport spécial qui a pour but de vous informer des conventions qui auraient pu être passées entre l'association et ses dirigeants, c'est-à-dire, les membres du Conseil d'Administration. Donc là aussi, je vais aller à l'essentiel :

« Conventions

soumises à l'approbation de l'organe délibérant. Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce ».

L'ensemble des deux rapports ont été faits à Saint-Paul-lès-Dax le 23 mars 2018.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements)

VOTES

- ✓ *L'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration approuve les comptes annuels au 30 juin 2017, qui font ressortir un résultat net global négatif de **419 135 €**.*
 - *Pour le compte général, un résultat net négatif de 122 655 €,*
 - *Pour le compte Dégâts, un résultat négatif de 296 480,08 €.*

- ✓ *L'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat de la façon suivante :*
 - *En diminution des réserves fédérales pour le budget général **122 655 €**,*

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Compte DÉGÂTS

Constatant le résultat du compte Dégâts et vu le Code de l'environnement, article R. 425-1, « Les opérations relatives à la prévention et à l'indemnisation des dégâts causés aux cultures et aux récoltes agricoles par le grand gibier, menées par les Fédérations Départementales ou Interdépartementales des Chasseurs font l'objet d'une comptabilité distincte ». Nous vous proposons donc de renouveler une participation de dégâts variables appelée par chasseur lors de la validation annuelle des permis de chasser, ainsi que d'actionner une contribution territoriale plafonnée à 190 000 euros, comme stipulé à l'article 5 du Règlement Intérieur de la Fédération et voté à l'Assemblée générale de 2013.

L'article 5 résume ceci : « L'indemnisation administrative des dégâts agricoles sera assurée par les recettes relatives au plan de chasse, par un complément variable voté annuellement par l'Assemblée générale appelé « Participation Dégâts » et prélevé lors de la validation du permis de chasser...», c'est sont les fameux 5 euros « ...par une contribution territoriale variable, proportionnelle aux dégâts constatés par UG et par commune ».

Qui est contre ces mesures ? L'ACCA de Lucbardez est contre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Les adhésions

- ✓ *L'adhésion départementale 2018-2019 sera de 90 €, à laquelle nous ajoutons la participation obligatoire des dégâts variables de 5 €, c'est-à-dire 95 €. Le montant reste inchangé, nous avons diminué la participation par chasseur qui est de 5 € au lieu 6 € l'année dernière.*
- ✓ *Les nouveaux chasseurs s'acquitteront d'une adhésion de 30 euros pour le permis national.*
- ✓ *L'adhésion départementale temporaire 9 jours, 47,50 €, ça c'est la moitié.*
- ✓ *L'adhésion départementale temporaire 9 jours pour les nouveaux chasseurs, c'est 23,75 €.*
- ✓ *L'adhésion départementale temporaire 3 jours, c'est 23,75 €.*
- ✓ *L'adhésion départementale temporaire 3 jours pour les nouveaux chasseurs, c'est 11,88 €,*
- ✓ *Et l'adhésion territoriale est fixée à 90 €.*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Les contributions Plan de chasse, conformément à l'article L. 425-6 du Code de l'environnement. Je l'énumérerai tout à l'heure dans mon discours cet article-là :

- ✓ Le cerf : 110 euros,
- ✓ Le chevreuil : 22 euros.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Approbation du budget 2018/2019.

- ✓ *L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration approuve le budget 2018/2019.*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Cooptation

Suite à la disparition tragique de Gérard BELLARD et au souhait de Jean-Pierre ARNAUDIN de mettre fin à son mandat, nous avons coopté deux conseillers techniques pour les remplacer.

- ✓ Jean-Pierre RIMONTEIL, le Président de Parentis-en-Born.
- ✓ Et Pierre CASSOU, Président de l'ALCGE

(Applaudissements).

Qui est contre ces cooptations qui ont été approuvées par le Conseil d'Administration ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Bienvenue chez nous Jean-Pierre et Pierre.

Vote des statuts

Voici le résultat des suffrages :

- ✓ 14 091 suffrages exprimés.
- ✓ Nuls : 3,13%, 441.
- ✓ Non : 3,22%, 454.
- ✓ Oui : 93,65%, 13 196 voix pour.

Les nouveaux statuts sont approuvés. Merci à tous de votre participation.

PARTENARIAT ADISHATZ

Claire DAUGA et Thierry BEREZYIAT

Claire DAUGA : Mesdames et Messieurs, bonjour. Il y a 2 ans, je vous présentais le Fonds de Dotation ALCA TORDA Biodiversité. Aujourd'hui, avec mon collègue Thierry, nous allons vous présenter un nouveau partenaire au sein de la Fédération.

Comme vous le savez, chaque année, nous perdons environ 2 % des chasseurs. Les adhésions représentent la plus grande partie de notre budget. Il est donc de plus en plus complexe à boucler. Ma mission aujourd'hui est de trouver des financements extérieurs. Thierry un jour, m'a dit : « J'ai des idées de dessin gascon. Pourquoi on ne les proposerait pas à l'entreprise Adishatz ». Un premier mail, au culot, a reçu un accueil favorable. Après plusieurs échanges, une collection Chasse et pêche est née et une belle aventure a commencé. Pour chaque T-shirt Adishatz vendu de cette collection, 2 euros seront reversés à notre Fonds de Dotation pour la biodiversité.

Notre fonds, je vous le rappelle, soutient toutes les missions fédérales liées à la préservation de notre environnement gascon ainsi que notre Centre d'Accueil et de Soins à la faune sauvage ALCA TORDA.

Merci à Adishatz de nous soutenir dans notre démarche de pérennisation des chasses traditionnelles, de préservation de l'environnement, de maintien de la biodiversité. Et gageons que ce soit le premier d'une longue liste de partenariat. N'hésitez pas à nous faire part de vos propositions. Je laisse maintenant la parole à Thierry afin qu'il vous dévoile la collection. Et comme on dit chez nous : bonne journada !

(Applaudissements.)

Thierry BEREZYIAT : Mesdames, Messieurs bonjour. Comme quoi avoir du culot, ça peut rapporter. La marque Adishatz, tout le monde la connaît. C'est une entreprise landaise basée à Capbreton. C'est un concentré d'humour et de passion pour le territoire du Sud-ouest. Elle témoigne au quotidien son attachement aux valeurs de la Gascogne : festivité, monde de l'ovalie, tradition. Cette entreprise adepte du *Made in Gascogne* est fière d'apporter sa pierre à l'édifice en collaborant avec la FDC 40 où 2 euros seront reversés sur chaque T-shirt vendu. L'argent récolté sera réinvesti dans des actions liées à l'environnement et à la faune sauvage.

On va vous présenter rapidement les T-shirts. Je vais vous présenter les six que j'ai proposés. Et du coup, comme l'entreprise a été très réceptive à notre action, elle a également créé des T-shirts pour compléter la collection. Donc, il y en aura au total 14.

Le premier, c'est un thème très rassembleur s'il en est. Il met en avant quatre piliers de nos traditions landaises, avec la chasse bien sûr, la pêche, les fêtes et la tauromachie. J'ai mis une vache landaise, ne soyez pas fâchés pour les aficionados qui seraient dans la salle. J'inclus bien sûr l'aficion dedans.

Le deuxième, ça va faire plaisir à Jean-Jacques LAGUS, c'est un petit clin d'œil pour nos chasses traditionnelles landaises, avec la fameuse matole. C'est du second degré, bien sûr, au niveau de l'humour. Dans la bulle, le petit-fils demande en gascon, à son papi : « Papi, est-ce que l'on peut

attraper des filles avec tes matoles ? » C'est du second degré, mais il était important à nos yeux de mettre en avant ce mode de chasse si particulier, passionnant, mais ô combien controversé.

Le troisième, très intéressant également. C'est tout un symbole, pour moi qui ai les 2 casquettes chasseur et pêcheur. Il rassemble en effet chasseurs et pêcheurs landais sous la même bannière, la préservation et la réhabilitation des zones humides landaises. Ce n'est pas un poisson d'avril. Une nouvelle espèce de brochet a bien été découverte dans le Sud-ouest. Elle est présente dans les Landes. On a la chance de l'avoir. En particulier, dans la zone forestière. Et nos actions communes, entre les deux fédérations de chasse et de pêche sur les milieux vont lui permettre de retrouver d'indispensables frayères dont elle a bien sûr cruellement besoin. Dans la bulle, il est écrit en gascon : « Celui-là, il a la gueule aussi grande que la tienne ! » Encore du second degré, bien évidemment.

Là, ça va faire plaisir aux chasseurs de petits gibiers. Donc, c'est le bestiaire des Landes. Avec un premier T-shirt sur les oiseaux. Les principales espèces de gibiers rencontrés dans les Landes, bien sûr, avec des espèces très emblématiques comme l'alouette, la bécasse, la caille, le canard, le faisan, le merle et la palombe.

Même chose pour le grand gibier, bien évidemment, avec le chevreuil, le cerf, le lapin, la fouine, le lièvre, le sanglier, le blaireau et le renard. C'est un petit échantillon.

Il y aura peut-être des petites modifications avec l'entreprise d'ici-là. On va peut-être changer deux ou trois petites choses, mais ça devrait être à peu près le principe qui sera préservé.

On en a un autre. Celui-là, rien à voir avec la chasse et la pêche, bien évidemment. C'est simplement un petit clin d'œil gastronomique à une spécialité landaise. Et d'ailleurs, j'ai eu le plaisir d'avoir l'entreprise, le chef d'entreprise qui m'a dit : « Pourquoi on n'a pas eu l'idée avant vous ? » Eh oui ! Donc, c'est le pastis, et le pastis landais.

Ensuite, du coup, eux, ils ont également rajouté quelques compositions personnelles. Donc là aussi, on va peut-être le modifier un petit peu. Ça, c'est celui avec la palombe. C'est écrit en gascon, je présume que tout le monde comprend. On ne va pas perdre de temps pour vous faire la traduction.

Celui-là, c'est écrit en français. Celui-là est écrit en gascon. Il est déjà à la vente celui-là. Apparemment, il y a déjà des gens qui l'ont acheté.

On n'a pas oublié les chasseurs en battue. Et on a même demandé d'avoir le T-shirt en orange. Je pense que celui-là, il va plaire.

Le sanglier, on s'en passerait bien, mais c'est quand même un thème d'actualité. C'est l'entreprise Adishatz qui l'a mis en avant.

Les pêcheurs, bien sûr, ne sont pas en reste.

Le triathlon Adishatz avec les cèpes, la pêche et la chasse.

Nous espérons bien sûr que chasseurs, pêcheurs, coursayres, aficionados, ou simples amoureux de la nature et des traditions répondront présents à notre sollicitation. Du succès de cette opération de communication dépendra sa pérennisation. Un grand merci à l'entreprise.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention et Adishatz ! (*Applaudissement*).

Éric KERROUCHE

Sénateur

Messieurs et Mesdames les élus,
Messieurs et Mesdames,

Merci beaucoup d'abord de votre invitation et puis merci aussi de votre accueil. Avec Monique LUBIN, on voulait absolument être là ce matin pour tout simplement vous assurer de notre soutien.

C'est un petit peu compliqué pour nous deux parce qu'en fait, d'une certaine façon, on succède à Jean-Louis CARRÈRE. Et donc, succéder à Jean-Louis CARRÈRE sur le thème de la chasse, c'est compliqué. Forcément, on va essayer d'être à la hauteur. Mais ça aussi, on sait que ça sera compliqué.

Ceci étant, sachez que Monique LUBIN s'est inscrite dans le Groupe Chasse au Sénat parce que tout simplement, le Sénat, c'est là où on représente les collectivités locales. C'est là où on représente l'endroit où on vit. C'est là aussi où on doit faire en sorte de représenter les diversités des façons de vivre en France. Cette diversité doit être respectée. Je sais l'importance que vous avez pour le territoire landais, l'importance que vous avez localement, y compris à Capbreton, puisque j'ai vu des petits camarades là-bas. Tout simplement, on espère être à la hauteur de ce qu'a fait Jean-Louis sur le dossier de la chasse. Encore plus simplement, vous savez où nous trouver et vous pouvez compter sur nous parce que nous sommes là pour ça. Merci beaucoup.

(Applaudissement)

Jean-Roland BARRÈRE : Merci Monsieur le Sénateur, merci Madame. On compte sur vous. Soyez tranquilles, on va vous solliciter. Jean-Louis, c'était difficile parce que vu mon gabarit et le sien, je n'arrivais pas à le plaquer, il m'entraînait loin, mais on a toujours travaillé la main dans la main. Donc, on doit pouvoir avancer et j'espère que nous transformerons l'essai. Merci encore pour votre présence ici.

BAGUAGE DE LA CAILLE CEREALES/JACHERES – BARTHES A FOIN

Jean-Paul LABORDE

Bonjour tout le monde. On va parler d'un sujet intéressant. Ça paraît anodin, mais on va parler d'une espèce qui intéresse le monde de la chasse. Discrète chez nous, mais bien présente sur le territoire, d'où le titre « Sentinelle de la biodiversité », c'est la caille des blés. C'est un plus pour la chasse landaise, mais on va le voir, ça intéresse aussi l'agriculture.

En fait, la caille des blés, c'est un petit oiseau discret, un migrateur. Quand on regarde un petit peu l'historique, dans l'antiquité déjà, c'est un oiseau qui est bien présent dans les textes anciens, très présent au niveau du Moyen-Orient. Et quand on creuse un peu, on voit aussi qu'il a accompagné finalement la structuration un petit peu du paysage. C'est-à-dire qu'au niveau humain, lorsque les hommes se sont fixés, se sont sédentarisés, lorsque les hommes ont dompté un petit peu l'agriculture, c'est-à-dire ont domestiqué les espèces, mais également domestiqué en quelque sorte les cultures, et notamment les céréales à paille, eh bien, cet oiseau qui est inféodé strictement aux espaces agricoles a été présent de tout temps en compagnie de l'homme qui a travaillé dans le domaine de l'agriculture. Donc, c'est intéressant.

Également, cet oiseau est intéressant, et c'est un marqueur un petit peu bien présent au niveau de l'humanité par rapport au fait que c'est un migrateur. C'est un petit oiseau, mais c'est un migrateur transcontinental, qui fait le lien entre l'Afrique et l'Europe. C'est intéressant aussi à ce niveau-là.

Chez nous, qu'est-ce qui se passe ? Quand on regarde un petit peu les différents travaux qui sont menés, en particulier en France, mais pas qu'en France, au niveau de l'Europe, on va dire, occidentale, on s'aperçoit malgré tout qu'il y a une diminution de cet oiseau, principalement en période de reproduction. C'est-à-dire sensiblement durant tout le cycle de reproduction. Là, on regarde une projection sur, par exemple, une vingtaine d'années, on voit cette diminution. Mais cette diminution, elle était bien présente déjà avant. C'est-à-dire, quand on regarde des écrits qui datent d'une quarantaine d'années, déjà on voyait qu'il y avait une diminution.

Alors, elle est moins nombreuse, mais quand on regarde les causes, au niveau des causes qui sont listées - on ne va pas rentrer dans les détails - c'est des causes qui sont connues, que l'on retrouvera pour d'autres espèces, qui sont liées aux espaces agricoles. Et ça a accompagné, là aussi, l'évolution de l'agriculture après la Seconde guerre mondiale. C'est-à-dire, développement de la monoculture, suppression des plantes, de la diversité floristique, l'agrandissement du parcellaire et l'accélération des successions au niveau des assolements agricoles. Classiquement, c'est ça.

Si on en parle là, ce n'est pas pour lister une fois de plus, lever les bras au ciel, dire : « Ah là là ! », c'est simplement pour dire qu'en fait, et on le verra et c'est tout l'objet de cet exposé...on verra qu'en fait, on peut faire des choses. On peut faire des choses pour reconquérir de la biodiversité sur le terrain et des choses qui seront utiles à la fois bien évidemment pour la chasse, ça nous intéresse, mais également même pour l'agriculture.

Plus de diversité, c'est intéressant pourquoi ? Parce que si on regarde, par exemple, le cortège de la flore, on s'aperçoit que la flore, c'est le support de ponte d'un certain nombre d'insectes. Les insectes, on le voit dans l'agriculture, jouent un rôle éminent au niveau de tout ce qui concernera la

pollinisation. Donc, il y a un lien direct avec même la productivité des sols, mais également la productivité en général. Là, c'est intéressant. Seulement ça, ce sont des choses qui sont ténues, qui ne s'entrevoient que sur la durée. C'est la raison pour laquelle nous croyons très fortement qu'il faut travailler ensemble sur les territoires, au plus près des territoires et que le binôme chasseur agriculteur doit étroitement trouver des petites solutions, mais un peu partout sur les territoires, avoir ce petit regard-là de technicien pour faire des choses. Et on peut faire des choses. On le verra.

Chez nous, on a fait un petit suivi depuis 2015 dans les Landes. Bien sûr, ce suivi, on le fait en période printemps-été. La fréquentation des oiseaux, là vous avez sur un total d'oiseaux ou de contacts, si vous préférez, entre 450 et 500. Vous voyez que la présence chez nous, telle qu'elle est perçue, c'est essentiellement au mois de juin. C'est-à-dire que les migrateurs arrivent chez nous. En fait, c'est assez amusant comme cycle au niveau de cet oiseau. C'est-à-dire que les oiseaux, ils commencent à arriver au mois d'avril et ensuite, en mai et en juin, on voit arriver chez nous un contingent plus important. Ce sont des oiseaux qui ont déjà fait leur cycle en Afrique du Nord ou en Espagne, et qui arrivent chez nous et qui refont un cycle de reproduction chez nous. Alors ça, c'est très intéressant.

On s'aperçoit aussi qu'en fait, là on déclenche un petit peu la réaction des oiseaux, on projette le son des femelles, mais on s'aperçoit qu'en fait, on sous-estime largement le nombre d'oiseaux présents sur les territoires. Ça, il faut que vous le sachiez, mais sur le terrain en fait, on a un paquet d'oiseaux qu'on ne détecte pas, parce que la stimulation inter-oiseau n'est peut-être pas très importante chez nous, mais les oiseaux sont quand même présents sur un paquet de territoires.

Alors ça, c'est une carte qui renseigne, c'est un suivi qui est fait aussi à l'échelon national. Dans les Landes en fait, on s'associe à des suivis qui sont réalisés à l'échelon national. Et vous avez là une espèce de diagonale, si vous préférez, au niveau de la carte française, une large diagonale Sud-ouest, Nord-est où vous avez en coloration... plus, c'est coloré, plus vous avez, on va dire, un indice d'abondance d'oiseaux élevé. Ça, c'est des travaux qui sont faits depuis maintenant plusieurs années, qui se structurent. Il y a un réseau national, on va dire, sous l'égide des organismes cynégétiques qui travaillent là-dessus. Il y a quand même un paquet de départements aujourd'hui qui travaillent sur cette espèce.

Les travaux portent sur plusieurs choses. Il y a plusieurs axes. Il y a à la fois des relevés, si vous voulez, des écoutes, pour voir un indice du nombre d'oiseaux entendus. Et il y a également du baguage. Le baguage, bien évidemment, c'est l'un des éléments fondamentaux pour la connaissance des oiseaux. Aujourd'hui, on peut équiper aussi des oiseaux avec des dispositifs de radio, etc., satellite. Mais il y a également le baguage. Le baguage, ça demeure quand même l'une des bases de connaissance. Et on bague un certain nombre d'oiseaux aujourd'hui en France.

Là évidemment, sur cette carte, ce n'est pas évident de le voir, mais vous voyez, c'est une carte qui renseigne sur le réseau de baguage. Vous voyez qu'en fait, quasiment aujourd'hui toute la France est couverte par des représentants, des correspondants qui capturent des oiseaux. C'est intéressant. Et quand on regarde là aussi le nombre d'oiseaux bagués, on part de 2006 avec très peu d'oiseaux bagués et en 2017, vous voyez, on n'est pas très loin de 3 000 oiseaux bagués. 3 000 oiseaux bagués, ce n'est peut-être pas beaucoup, mais ce qui est intéressant, c'est de voir l'évolution. Vous voyez l'évolution qui elle est intéressante aussi.

Dans les Landes, plus modestement, on a commencé en 2015, on vous l'a dit. 2015, un tout petit peu. 2016, on essuie les plâtres. Pour l'instant, on a bagué 43 oiseaux, 43 cailles en 2016 et 2017 et on commence à avoir quelques fragments de résultat. On ne va pas épiloguer là-dessus parce que c'est très peu de choses, bien sûr. Mais ces petits débuts de résultat nous amènent à constater qu'en fait, un certain nombre d'oiseaux, il faudra le confirmer dans le futur, mais on le voit au niveau des témoignages de chasse ensuite, des oiseaux qui, par exemple, arrivent chez nous au printemps-début

été, un certain nombre d'entre eux se fixent sur le territoire, c'est-à-dire chez nous et font leur cycle de reproduction chez nous. Ça, c'est quelque chose, c'est une information qui se confirme. C'est-à-dire qu'on pourrait dire « Les Landes, ce n'est pas un territoire forcément pour la caille des blés ». On n'est pas en Midi-Pyrénées. On n'est pas dans des terroirs où les céréales à paille sont ultra-dominantes. Il n'en demeure pas moins que c'est une espèce migratrice et qu'elle sait très bien détecter les endroits, même si ce n'est pas à des échelles très grandes, les endroits intéressants. Et si elle peut trouver des conditions favorables, elle peut assurer son cycle de reproduction et rester chez nous pendant x semaines. Le cycle, ça peut aller du mois d'avril, mais on trouve des individus jusqu'au mois de novembre.

D'autres travaux sont réalisés. Vous voyez, j'ai parlé du département, au niveau national. Nos amis d'Occitanie, donc les départements voisins, ont fait des travaux depuis plusieurs années. Ils se sont aperçus notamment que quand on rentre un petit peu sur le détail des parcelles agricoles, ils ont fait des travaux... par exemple, vous voyez ici le graphique. Ça parle des céréales à paille. Et là-dessus, bien évidemment, on voit bien que sur des parcelles qui ne sont pas travaillées, c'est-à-dire qui sont récoltées, mais non déchaumées, la densité d'oiseau est très élevée. C'est 30 fois plus élevé, ils ont pu le constater, que dans des parcelles qui avaient été travaillées précocement. Donc là, on voit déjà s'instaurer le lien entre la présence de l'oiseau et la pratique agricole. Si on a des chaumes, si ces chaumes sont présents et s'ils restent présents sur le terrain, automatiquement la réponse est positive. Si ces chaumes sont détruits prématurément, les oiseaux s'en vont. Vous me direz : « On s'en serait douté ». Seulement là, il y a des éléments chiffrés qui sont apportés. Vous voyez ? Des zones non déchaumées, c'est-à-dire, le chaume n'est pas détruit, 30 fois plus d'oiseaux.

Ensuite, ils se sont même payé le luxe de regarder qualitativement la structure des chaumes, c'est-à-dire, la hauteur des chaumes. Bien évidemment, quand on ramasse la paille, la plupart du temps, on essaie de ramasser assez bas. Évidemment, la paille, on la vend. Et donc là, ils ont regardé la hauteur de paille. Lorsque les chaumes sont un petit peu plus hauts, automatiquement la réponse est positive. On peut comprendre. La biologie de l'oiseau, c'est un oiseau qui est au sol, c'est un oiseau qui va chercher à se prémunir notamment d'éventuels prédateurs. Automatiquement, lui, si la hauteur est un peu plus importante, c'est plus intéressant pour lui. Donc, des chaumes situés autour de 20 centimètres ou au-dessus, sont plus intéressants.

Ensuite, ce qui est très intéressant, vous voyez, c'est très concret aussi, c'est une confirmation de ce qu'on pourrait appeler les milieux alternatifs. Traduction : sur un territoire agricole, pour des raisons qui sont liées à la météo ou à la succession de cultures, les chaumes sont retournés pour ensuite ensemençer une autre culture. Ce qui est très important sur le terrain, et les oiseaux s'adaptent immédiatement, c'est la présence à côté, dans un environnement proche, par exemple, d'endroits en non production comme les jachères agricoles, comme les bandes tampons, les fameuses bandes enherbées qui se situent en bordure des rivières. Si ces espaces mitoyens en quelque sorte sont présents et sont entretenus correctement, c'est-à-dire pas broyés, par exemple, de manière trop précoce, eh bien automatiquement, ces zones-là jouent un rôle alternatif pour ces oiseaux. Ça, c'est intéressant à savoir.

Chez nous, on a pu constater, on revient dans les Landes, on a pu faire un petit panel des milieux fréquentés. Les milieux fréquentés, il n'y a pas de surprise particulière, on s'aperçoit que c'est un oiseau migrateur qui s'adapte à des configurations de territoire différentes, qui est relativement étroitement lié, inféodé aux espaces agricoles, mais qui est présent dans une diversité d'espaces. Bien sûr, s'il trouve des prairies, il va les fréquenter. Chez nous, sur le suivi, c'est tombé comme ça, on a environ la moitié des oiseaux qui étaient présents dans des prairies. Automatiquement, chez nous, ça a concerné pas mal les prairies, notamment dans la Vallée de l'Adour, des Barthes de l'Adour notamment. Mais également, bien sûr ensuite, automatiquement les céréales à paille. Très

intéressant aussi, bien présents dans toutes les productions oléo-protéagineuses, également un peu le maïs.

Quand on regarde de manière plus fine, on s'aperçoit quand même que les oiseaux sont présents surtout par rapport à la flore associée à ces espaces-là. Les bordures, la flore associée, etc. La diversité floristique, c'est quelque chose de très important. Donc les céréales, les chaumes en général sont particulièrement fréquentés. Les céréales sur pied, durant leur cycle de pousse, sensiblement jusqu'à la mi-juillet, bien sûr, elles sont très fréquentées. Et les chaumes, on l'a dit aussi, à condition que ces chaumes perdurent sur le territoire.

Ce qui est bien, je viens de le dire, mais c'est que le fameux duo céréale/jachère, c'est quelque chose qui est très intéressant. Les céréales, ok, au cours de leur cycle de pousse jusqu'à ce qu'elles soient récoltées. Le chaume, aussi. Mais si les chaumes disparaissent notamment, les jachères jouent un rôle de substitution très intéressant. Il n'en demeure pas moins que même si les chaumes ne disparaissent pas, les jachères demeurent toujours quelque chose de très intéressant.

Là, quelques exemples de milieux. Évidemment là, nous avons des photos de prairies de la vallée de l'Adour, les Barthes de l'Adour, ça, c'est les berthes à foin. C'est super chouette. C'est des milieux qui sont pas mal. On voit, par exemple, ici des fleurs. Donc, la diversité floristique, automatiquement, il y a une réponse. À ce titre-là, on pourrait dire que cette espèce, c'est comme une espèce indicatrice de la qualité des terrains. Cette qualité des terrains, c'est intéressant aussi pour l'agriculture. Parce qu'une fois de plus, diversité, c'est un peu diversité floristique dans les espaces agricoles, il y aura une réponse au niveau des espèces. Les insectes notamment. Donc automatiquement, ça sera un beau nid par rapport à la pollinisation d'un certain nombre de plantes. Aujourd'hui, ça se diversifie. On voit des productions oléagineuses et autres. Et c'est vrai que tout ce qui est pollinisation, c'est un sujet intéressant.

Donc automatiquement, il faut qu'on essaie d'avancer dans cette direction, qui concerne un regard un petit peu appuyé là-dessus. Le fait de, quand on pourra, ne pas intervenir trop précocement sur ces milieux qui sont des milieux en longue production comme les jachères ou les bandes enherbées. Il faut essayer de faire en sorte que nous trouvions localement, je dirais, des passerelles, des espaces de discussion entre les ACCA locales et les chasseurs pour qu'on essaie de ne pas les détruire trop tôt en saison. C'est-à-dire sensiblement dans le cœur de la période de reproduction, entre avril et la mi-juillet, la fin juillet. Là, c'est une période relativement sensible.

Quand on regarde d'ailleurs les jachères, on voit que nombre d'entre elles... c'est vrai que ça fait référence à des habitudes. On a des habitudes de travail. C'est vrai pour tout le monde, ce n'est pas une critique, c'est une réalité de terrain. Et quand on regarde un paquet de jachères avec des couverts spontanés, c'est-à-dire un couvert qui a poussé tout seul, on voit que nombre d'entre elles ne sont pas, je dirais, avec des couverts pénalisants pour l'activité agricole. Effectivement, il y a des plantes adventices qui posent des problèmes, parce qu'elles sont rémanentes et qu'elles sont agressives pour les productions agricoles. Mais il y a tout un tas de plantes qui sont assez banales, avec des graminées, des légumineuses classiques. C'est vrai qu'il y a un paquet de surfaces comme ça qu'on peut laisser pousser sans que ça pose de problème particulier, même si elles arrivent à maturité. Pour les parcelles voisines, j'entends. Donc là-dessus, il faut que localement, nous avancions encore plus que nous l'avons fait par le passé, pour discuter entre nous et ne pas tout détruire si on peut, pas trop tôt en tout cas, voilà.

Concernant la chasse maintenant, autre volet intéressant. On s'aperçoit que c'est une chasse très amusante, très intéressante. Et en fait, le potentiel est largement sous-estimé. Cette chasse peut se faire en pré-ouverture, ne l'oublions pas, ça fait partie des oiseaux que l'on peut chasser avec ce

qu'on appelle l'ouverture anticipée. L'ouverture anticipée, c'est le dernier samedi du mois d'août, mais elle est peu connue chez nous encore.

Au niveau national, on s'aperçoit qu'il y a un peu plus de 50 % des oiseaux qui sont capturés avant l'ouverture générale, c'est-à-dire entre l'ouverture anticipée qui se situe fin août, jusqu'à à peu près la mi-septembre, un peu plus 50% des oiseaux, et le reste est prélevé ensuite. C'est-à-dire que le reste est prélevé, mais on voit que gentiment, ça se prélève au mois d'août, bien sûr, mais ensuite, septembre, octobre, novembre, décembre quasiment. Chez nous, sous nos climats tempérés, c'est vrai qu'on a des témoignages, il y en a eu pas mal en 2017, avec des prélèvements intéressants, assez tard en saison.

Ce qui est intéressant aussi, ça fait suite à tout ce qu'on a dit, il y a une proportion très importante de jeunes qui sont prélevés. Ça traduit parfaitement le fait que, sur nos territoires, il y a quand même un sacré potentiel de reproduction. Dans ce qui est prélevé peu ou prou, il se prélève de l'ordre de 80 %, voire plus, de jeunes. Et ça traduit bien le fait que nos territoires jouent un rôle important au niveau de la reproduction. Il y a un véritable enjeu. Espèce indicatrice de la qualité des territoires et espèce qui peut répondre favorablement sur nos territoires. Elle est bien présente chez nous. Elle reste chez nous. Elle fait son cycle chez nous.

Une enquête qu'on a menée dans les Landes en 2015. Justement, par rapport à l'activité cynégétique, on a questionné les ACCA. Comme ça, pêle-mêle, une enquête sans chercher à détailler les choses, mais en demandant, par exemple « Chez vous, est-ce qu'il y a des secteurs favorables, selon vous, bien sûr, pour l'oiseau ? » Cet oiseau-là, qui est un oiseau discret, on l'a dit, et qu'on sous-estime. Vous voyez, presque 70 % des ACCA qui disent : « Oui, il me semble qu'il y a des secteurs favorables ». Ça ne renseigne pas sur la surface de ces secteurs. Ça donne juste comme ça une petite image rapide. Mais par contre, vous voyez, en forme de contradiction, seulement 12 % des ACCA pratiquent l'ouverture anticipée. Et toujours pareil, en forme finalement un peu de contradiction, 40 % indiquent des prélèvements réguliers à l'ouverture générale. À la fois en fait, relativement peu font des ouvertures anticipées, mais malgré tout, on indique qu'il y a des prélèvements réguliers, selon des témoignages qui sont pratiqués à l'ouverture en général. Ça, c'est amusant à voir.

C'est là qu'on voit qu'en fait, on peut développer ça. Et en 2017, par exemple, on le sait, un peu partout en France et chez nous aussi, on n'y a pas échappé, ça a été une saison assez intéressante. Il y a eu visiblement une bonne reproduction sur le territoire et des prélèvements significatifs, y compris dans les Landes. Bien sûr, à la faveur d'espaces intéressants. Par exemple, des secteurs entiers qui n'étaient pas entretenus, de jachères qui ont été entretenues tardivement, à la faveur de certaines productions. Bon, comme on voit aujourd'hui, bien sûr. On revoit revenir un peu de céréales à la paille notamment et autres. Eh bien, à la faveur de ces espaces-là, on a pu voir des prélèvements intéressants. Y compris aussi en zone forestière, il faut le savoir. Vous pouvez avoir des oiseaux sur des espaces, par exemple, en régénération forestière, des coupes forestières. L'oiseau était reparti de ces endroits-là. Donc, ça vaut le coup de s'y intéresser.

Ceci pour dire, c'est une forme de conclusion, vous avez compris un peu le message, c'est qu'il faut qu'on trouve localement des passerelles. On le fait, mais il faut qu'on développe encore ces discussions à l'échelon local, au plus près du terrain. C'est là que se situe la clé entre les ACCA locales, les chasseurs locaux et les agriculteurs locaux. Souvent, ce sont les mêmes. On a partie liée. Les intérêts sont communs. S'ils sont communs sur le grand gibier par rapport à ce que vous savez, ils le sont tout autant sur le petit gibier. Parce que tout, je dirais, se combine en réalité. Si on travaille ensemble pour l'attractivité des territoires pour le petit gibier, ça ne sera que *boni* par rapport au maintien d'un nombre de chasseurs suffisant qui répondront aussi présents par rapport à la question du grand gibier. Donc, on voit que tout se rejoint.

Et bien évidemment, nous avons aussi quand même un rôle à jouer par rapport à la qualité de ces territoires. Qualité des territoires ruraux. Donc, il faut qu'on travaille ensemble pour ce qui concernera les jachères, ce qui concernera, ce qu'on a dit, le regard particulier sur les inter-cultures et le regard particulier sur les éléments fixes du paysage. Parlons-en. On en reparlera. Les haies notamment. C'est des choses sur lesquelles on peut faire parce qu'on n'est pas dans le bocage, mais ça ne fait rien, on peut faire des trucs.

Et pour terminer aussi, il faut que chacun regarde un petit peu l'ouverture anticipée. C'est quelque chose, qu'il ne faut pas l'oublier. Il ne faut pas l'oublier puisque ça existe. Ça existe. Ça peut être un élément aussi qui donne de l'intérêt à l'ouverture. Vous voyez ? Un peu avant l'ouverture, on a déjà cette chasse-là qui, selon les années, peut être intéressante. Il y a des années plus que d'autres. Mais comme je vous l'ai dit, on sous-estime ce qu'il y a sur le terrain, ça vaut le coup d'y re-réfléchir. C'est un petit plus qualitatif. Il ne faut pas l'oublier. Je vous remercie.

(Applaudissement).

Jean-Roland BARRÈRE : Merci beaucoup Jean-Paul, et j'espère que ça permettra à certains de s'interroger sur la perte de jeunes chasseurs et d'autres parce que là, c'est une chasse populaire. C'est une chasse entre copains, avec le chien d'arrêt. Et pour ceux qui se plaignent d'aller toujours au grand gibier, là, c'est l'occasion de chasser du petit gibier tranquillement et c'est très intéressant.

Jean-Marc DELCASSO
Président de la Commission Sanitaire

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs les chasseurs des Landes, merci de m'accueillir aujourd'hui.

Je crois que Roland vous a tout dit, c'est une longue amitié entre lui et moi. J'ai été accueilli dignement ce matin, parti d'une plaisanterie par Jean-Roland et votre Vice-président Jean-Luc DUFAU, avec un vrai casse-croute gascon. Je suggère à Adishatz d'en faire un motif de T-shirt également, du casse-croute gascon.

Je n'étais pas Président des Hautes-Pyrénées à l'époque, il y a 20-25 ans quand on a servi de département test pour l'ouverture anticipée de la caille. Ce qui a permis ensuite, après analyse des ailes, etc., de généraliser cette ouverture anticipée au niveau national. Il y a quelques années, j'avais déposé un dossier au niveau national, quand tu parles de récupérer les jeunes chasseurs, et là, je m'adresse au Président du GIFS que tu es. Pour moi, une ouverture fixée au dernier samedi d'août n'a rien de scientifique. Excusez-moi. Parce qu'une année, vous pouvez chasser le 25 août. L'année suivante, ça sera le 31 août. Expliquez-moi de ce qu'il y a de scientifique ? Les canards, on ouvre le premier jour de la dernière décade, c'est-à-dire le 21 août. Que ce soit le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi, etc.

La caille, on ne sait pas pourquoi, c'est le dernier samedi. Si une année, les cailles peuvent se prélever le 25 août, pourquoi l'année d'après, on ne peut pas la chasser le 25 août, attendre le 31 ? Ce qui permettrait à nos jeunes chasseurs de chasser à partir du 25 août, avant de repartir dans les lycées.

Ce dossier, je l'avais déposé il y a 4-5 ans. Il n'a pas été suivi au niveau national. J'ai été sollicité par des chasseurs de Haute-Garonne pour le représenter. Je crois Jean-Roland que c'est le GIFS qui doit s'en approprier. Et nous devons avoir une ouverture de la caille au 25 août. Avant, c'était le 15 août. C'est ce que je voulais dire en aparté.

Donc, il vous a dit que j'étais venu pour vous parler du sanglier et du sanitaire du sanglier. Je n'ai pas la prétention de vous faire un cours magistral. Je vais essayer de vous parler de trois pathologies du sanglier qui nous préoccupent aujourd'hui, mais il y en aurait d'autres si on voulait y passer du temps.

Une qui va nous préoccuper dans les années à venir, on ne la connaît pas encore, c'est la peste porcine africaine. Vous avez certainement dû entendre parler de cette menace. Cette peste porcine africaine, comme son nom l'indique, nous est venue d'Afrique. Mais il ne faut pas oublier que ce sont quand même les Colons qui l'ont amené en Afrique. C'est quand même nous qui l'avons amenée en Afrique où on a contaminé les porcs locaux, mais également les phacochères et potamochères et aujourd'hui, elle sévit en Afrique à l'état endémique. D'Afrique, elle est revenue en Europe par l'Angola et elle est arrivée au Portugal dans les années 57. Portugal et l'Espagne en 57-60, qui s'en sont débarrassés. Il y a eu un petit épisode en France en 74, on s'en est encore débarrassé, parce que les conséquences économiques sont énormes pour l'élevage porcin. Et aujourd'hui, ce virus persiste à l'état qu'on appelle endémique en Sardaigne. La Sardaigne, c'est à deux pas de la Corse. Et La Corse, c'est français. Donc là, elle est à l'état endémique et c'est de là où est partie toute cette

pathologie et qui est partie vers l'Europe de l'Est, les pays de l'Est. Donc après 2011, le premier foyer est en Ukraine en 2012. Un autre foyer en Biélorussie en 2013. 2014, premier foyer en Europe, Lituanie puis la Pologne. Donc là, on n'est plus très loin. Et depuis, extension dans les états baltes, en Roumanie, République tchèque, Moldavie et vers l'Ouest de la Pologne.

Je vous ai présenté cette pathologie, peste porcine africaine, parce qu'il existe une autre peste porcine qui s'appelle la peste porcine classique. S'il y a des éleveurs de porcs dans la salle, ils la connaissent. Là, c'est un herpès virus, voisin de celui qu'on connaît chez nos bovins ou chez nos ovins. Celui-là par contre, il sévit en Amérique centrale et du Sud, en Europe et en Asie. Il a été exclu de l'Amérique du Nord, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Et dans ce cas de peste porcine classique, le rôle des sangliers dans l'épidémiologie n'est pas négligeable et est une des grandes causes de réflexion de nos scientifiques pour essayer de s'en débarrasser.

Mais si je peux dire l'avantage de la peste porcine classique, c'est qu'il existe un traitement ou un vaccin. Ce qui fait qu'elle n'a pas exactement les mêmes conséquences que la peste porcine africaine d'un point de vue socioéconomique. Voilà pour ne pas faire la confusion.

Revenons à notre peste porcine africaine qui menace la France et qui, aujourd'hui, est bien installée en Europe. C'est un virus spécifique des suidés, donc du porc et du sanglier bien sûr qui provoque ce qu'on appelle un syndrome, une fièvre hémorragique. Il est très résistant dans les matières d'origine animale, soit les produits alimentaires. Il résiste à la salaison et à la congélation. Une simple goutte de sang sur les semelles de chasse ou en bas de caisse de transport peut suffire à contaminer des sangliers ou des porcs, les cadavres bien sûr. Tous les déchets animaux effluents d'élevage, ce qu'on appelle les eaux grasses, les lisiers. Et la contamination peut donc se faire très facilement. Il suffit d'un simple reste de sandwich au jambon jeté dans la nature et consommé par un sanglier pour déclencher une épidémie de peste porcine africaine.

Dans les cas de première infection avec la peste porcine africaine, on observe d'abord une mortalité très importante. Quasiment 100 % de mortalité chez les porcs, voire chez les sangliers, car l'incubation est très courte. Et à l'autopsie, ce sont toujours des lésions hémorragiques. C'est-à-dire, que quand on ouvre la carcasse, tous les organes sont infiltrés, rouges. Il y a du sang, des hémorragies internes sur le foie, le rein, les viscères, les ganglions, etc.

Naturellement, cette maladie en Europe de l'Est aujourd'hui se déplace à la vitesse de 1 kilomètre par mois s'il n'y a pas d'intervention humaine. Donc vous vous doutez bien que c'est l'homme qui va véhiculer surtout cette pathologie, cette maladie. Et ce n'est pas sans me rappeler une autre pathologie qu'on a connue l'an dernier, l'influenza aviaire ou la grippe aviaire. On sait très bien que ce sont les activités humaines qui ont charrié le virus de l'influenza aviaire et les conséquences que ça a eues pour le monde de la chasse. Donc, il faut qu'on reste très prudent.

Comme je vous l'ai dit, pour la peste porcine africaine, il n'y a pas de traitement et il n'y aura pas de vaccin avant 2027. On ne peut faire uniquement que de la prophylaxie sanitaire. Il faut se protéger sanitaire. Si la peste porcine africaine, il venait à y avoir un seul cas en France, ça serait une catastrophe pour la filière agricole porcine. Puisque toutes les exportations seraient interdites. Un seul cas. On a une chance, c'est qu'entre la Pologne et nous, il y a l'Allemagne et le Danemark, qui sont des pays producteurs et exportateurs de porcs. Donc, gageons que ces pays serviront de frontière naturelle et feront le tampon.

Les voies de contamination. L'Estonie, par exemple, la peste porcine africaine a été introduite par les roues et les bas de caisse de camions d'exploitation forestière. En Pologne, c'est la proximité géographique avec la Biélorussie, puis un bond vers l'Ouest par le biais d'un transport de produits contaminés. En République tchèque, c'est la charcuterie contaminée jetée dans une poubelle visitée

par les sangliers qui a contaminé la République tchèque. En Roumanie, principalement des cas porcins. Transmission par la filière porcine.

Vous voyez, une grande diversité des situations, mais ce sont comme, je vous l'ai dit, systématiquement les activités humaines : transport d'animaux, de viande, gestion forestière, et bien sûr la chasse. Puisque nombreux sont les chasseurs aujourd'hui français qui vont chasser dans les pays de l'est, et notamment les sangliers. Attention quand on ramène les trophées. Attention quand ils reviennent avec leurs souliers de chasse, leurs bottes de chasse. Tout ce qui a pu être contaminé ou au contact du virus.

Là, je crois qu'on est sur la carte. Vous voyez, cette carte qui essaie de vous présenter la situation. Vous voyez en bas la Sardaigne, d'où tout est parti contaminer l'Europe de l'Est. En rouge, ce sont les cas de la faune sauvage, dont les sangliers et en bleu, ce sont les cas domestiques. Donc, vous voyez que le front avance quand même par les sangliers.

Il faut savoir qu'en 2014, il y avait 370 foyers de recensés en Europe. En 2017, c'est plus de 1 700 foyers de recensés. Je ne veux pas être pessimiste, mais elle arrivera en France. Ne vous leurrez pas. Dans combien d'années ? Ça, c'est la grande question que se posent aujourd'hui nos responsables de la DGAL. Dans combien d'années ? Dans 1 an, dans 2 ans, dans 3 ans ? Personnellement, j'en donne pour 5 ans maximum.

Vous voyez les conséquences que cela pourrait avoir sur notre activité chasse, bien sûr, parce que le monde agricole s'en emparera et trouvera, là encore, une occasion de diminuer nos populations de sangliers.

Ça rentrera par où ? Si elle devait arriver naturellement à 1 kilomètre par mois, on ne risque pas grand-chose. Elle rentrerait par les départements de l'Est. Par contre, avec les activités humaines, et notamment l'achat de sangliers pour les parcs de chasse, là, elle peut rentrer n'importe où en France. Il suffit d'amener un sanglier contaminé dans le Sud-Ouest et on aura de la peste porcine africaine. Je vous recommande de faire la guerre à nos parcs de chasse. « La guerre », entre guillemets, et faire très attention. C'est un problème dont nous sommes conscients au niveau national, à la Fédération nationale, à la Commission sanitaire que je préside. Nous sommes en train de faire le recensement de tous les parcs de chasse en France qui importent des sangliers de Pologne ou autres, pour qu'on puisse mettre en place des vraies mesures sanitaires sur ces parcs et sur ces importations. On ne peut pas empêcher les gens de travailler, mais on peut leur imposer du sanitaire.

Qu'est-ce qu'il faut faire ? Je vous l'ai dit : protéger, nettoyage des bottes, vêtements, matériels, véhicules en cas de chasse en Europe de l'Est. Pas de transport de matières animales ni de sangliers en provenance de ces pays. Et pour gérer au mieux et au plus vite, tout sanglier trouvé mort en très bon état doit être apporté au laboratoire. Ça ne sera certainement pas de la peste porcine africaine, mais si vous vous promenez et que vous trouvez un sanglier en bon état, il vaut mieux le faire analyser, c'est le rôle des Commissions sanitaires aujourd'hui dans nos fédérations, et également toute mortalité animale.

Voilà un peu ce qu'on pouvait dire sur la peste porcine africaine.

J'avais prévu, pour égayer, de vous parler de trois pathologies du sanglier. On m'a dit que mon confrère, le Docteur JABERT devait intervenir. Donc je serai très bref sur la tuberculose bovine, qui concerne le Département des Landes.

Comme a dit un jour, lors d'une réunion SYLVATUB à Paris un professeur d'Alfort : une maladie du passé promise à un bel avenir. On croyait s'en être débarrassé et on n'a jamais eu autant de

recrudescence de cas de tuberculose bovine aujourd'hui en France. D'abord, ça a été dans le Centre et la Côte-d'Or, ensuite un peu la Normandie, la forêt de Brotonne, rappelez-vous, où on a abattu tous les cerfs et tous les sangliers d'une anse de la Seine où il y avait eu un cheptel de bovins contaminé par la tuberculose. Et aujourd'hui, les principaux cas de tuberculose bovine se trouvent hélas dans le Sud-Ouest : Les Landes, les PA, Lot-et-Garonne, Dordogne, Ariège. On est tous concernés à des plus ou moins niveaux, mais les principaux sont ces départements.

Je ne sais pas si mon collègue détaillera. Simplement, ce que je voulais dire là, c'est d'un point de vue chasse. Au niveau chasse, les principaux réservoirs sont le blaireau, le sanglier et le cerf. Bien sûr, on peut en trouver chez le renard, chez le chevreuil, mais les trois principales espèces sont celles-là. Et 2 à 5 % des blaireaux et des sangliers sont contaminés apparemment.

En tant que formateur à l'hygiène de la venaison, puisque dans toute fédération aujourd'hui, on forme les chasseurs, je dirais simplement au niveau chasse : il n'y a pas d'abcès bénin. Là, je parle pratiquement, je m'adresse aux chasseurs qui ont fait l'examen ou la formation hygiène à la venaison : tout abcès sur une carcasse, qu'elle soit de sanglier ou de cerf ou de chevreuil, doit être suspect de brucellose. C'est-à-dire que quand vous inspectez une carcasse, vous trouvez un abcès, autrefois qu'est-ce qui se passait ? On mettait un coup de couteau un peu large autour de l'abcès, parce que la venaison n'était pas aussi abondante que maintenant, donc on ne la jetait pas. On jetait ça par terre, bien sûr, les chiens de chasse ou de la ferme trainaient toujours par là et s'empressaient de consommer l'abcès. Et s'il était tuberculeux, eh bien on filait la tuberculose aux chiens qui la refilaient à son maître. Voilà un peu simplifiée l'épidémiologie de la tuberculose, comment ça se passait.

Donc, ce que je voudrais que vous reteniez, puisque le Docteur JABERT interviendra plus longuement sur la tuberculose, c'est qu'il n'y a pas d'abcès anodin. Ça, je vous le dis. Quand vous éviscerez une carcasse, si vous avez un abcès, vous appelez votre fédération qui enverra un technicien. Je pense que c'est comme ça que ça se passe dans Les Landes comme chez moi, Roland ? Nous, c'est comme qu'on fait dans les Hautes Pyrénées, mais l'abcès doit être analysé. Il ne faut pas hésiter à l'amener au Laboratoire Départemental et le faire analyser. Il n'y a pas d'abcès bénin. 99 fois sur 100, pour ne pas dire 999 fois sur 1000, il sera négatif, mais la fois où ça sera positif, il vaut mieux éviter de filer cette viande à consommer. Donc, pour la tuberculose, j'en resterais là.

Vous voyez la carte, elle vous a été présentée, la précédente, de l'évolution depuis 2011. Comment elle s'est déplacée en France : 2011, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017. Donc vous voyez qu'aujourd'hui, c'est quand même le Sud-Ouest et une partie de Midi-Pyrénées qui est bien concernée, en rouge, par la tuberculose bovine.

Donc, une troisième pathologie que j'aurais pu passer sous silence, mais je ne peux pas la passer sous silence parce qu'elle est récente et qu'on a eu un cas dans le Département des Hautes Pyrénées, c'est la maladie d'Aujeszky, qui est également une maladie virale, un herpès virus, propre aux sangliers et aux porcs, qui n'infecte pas l'homme, mais qui s'attaque surtout au système nerveux, provoquant des méningo-encéphalites et des troubles de la reproduction, avec des fortes mortalités. Pourquoi je vous parle de cette pathologie ? Parce qu'il y a 3-4 semaines, ma DDCSPP m'a communiqué un cas de pseudo-rage. La pseudo-rage, c'est la maladie d'Aujeszky chez le chien. C'est un confrère vétérinaire à Tarbes, dont un chien a été amené en consultation pour des troubles nerveux, de l'hyperexcitation, de l'anxiété, mais surtout quelque chose qui est affreux, c'est l'automutilation dont sont victimes ces animaux. Ils ont de telles démangeaisons qu'ils s'automutilent. C'est-à-dire ils se mangent les pattes, ils se les rongent jusqu'aux os, ils se frottent la face jusqu'au sang. Enfin, ils s'automutilent. C'est des souffrances extrêmes. Il faut euthanasier l'animal dans les plus brefs délais.

Voilà pourquoi je vous en parle parce que ça, ça a quatre semaines. Donc, on a eu un cas d'Aujeszky sur un chien de chasse, qui avait mordu un sanglier. Il y a une enquête épidémiologique des services vétérinaires. On a retrouvé un élevage de plein air contaminé là où a été chasser le chien, positif. Il faut savoir que les éleveurs porcins sont soumis à une prophylaxie de la maladie d'Aujeszky tous les ans, elle est recherchée. La France est indemne de la maladie d'Aujeszky en élevage porcine, mais pas chez les sangliers. Et donc certainement que cet élevage porcine de plein air, qui est un élevage familial, a été contaminé par les sangliers sauvages. Donc méfiance autour.

Je ne souhaite à personne d'entre vous d'avoir un chien atteint de pseudo-rage ou de maladie d'Aujeszky, mais si ça venait à être le cas, il faut bien sûr le signaler - votre vétérinaire le fera au service vétérinaire - mais le signaler à votre fédération parce que là, il faut surtout éviter de donner de la viande de sanglier à manger aux chiens, les restes, quand vous éviscerez et surtout éviter de leur laisser mordre les sangliers parce qu'ils peuvent se contaminer en mordant les sangliers. Je ne veux pas être pessimiste, mais ça existe.

Voilà ce que je voulais vous dire sur le sanglier pour animer et participer à votre réunion. Se pose la problématique, j'ai été interpellé tout à l'heure dans la salle, des déchets de venaison. Sachez que votre Fédération nationale y travaille. Aujourd'hui, de plus en plus de populations de grands gibiers, de plus en plus de sangliers, de plus en plus de cerfs, de plus en plus de chevreuils, donnent de plus en plus de prélèvements, mais donnent de plus en plus de déchets de venaison. Et dans les déchets de venaison, il peut y avoir bien sûr la tuberculose, les abcès. Donc, se pose le problème : que faire de ces déchets de venaison ?

Les chasseurs paient déjà les dégâts, paient la prévention aux dégâts et aujourd'hui, on leur demande de payer l'enlèvement de ces déchets de venaison. Les solutions, c'est soit la fosse avec de la chaux vive. On a fait une étude au niveau de la FNC, c'est accepté à condition que ça reste quand même dans certaines limites de quantité. Parce que c'est quand même dans la nature, il y a un risque de souillage de la nappe phréatique. Et ensuite, la meilleure solution, c'est l'équarrissage. Mais l'équarrissage, c'est payant. Là, il faut se tourner vers nos élus, vers nos Parlementaires. Et il faudra vraiment que ce dossier soit mis, parce que je ne pense pas, en tant que Président de Fédération de Chasseurs, qu'on acceptera en plus de payer l'élimination de ces déchets de venaison qui sont une mission de service public quand même. On veut bien limiter les populations de sangliers, les populations de cerfs, on veut bien les protéger et faire de l'hygiène de la venaison, mais si en plus les fédérations ou les ACCA ou les sociétés de chasse doivent payer l'élimination de ces déchets, je ne sais pas où on va aller. Mais on va aller certainement dans un mur. Donc ça, c'est une question qu'on va devoir se poser.

(Applaudissements)

Et personnellement, ce que je voulais dire, le plaisir d'être dans Les Landes, dans ce Département où on défend des chasses traditionnelles, je suis venu à vos manifestations. Vous, c'est l'ortolan, c'est le pinson. Jean-Roland m'en parle assez quand je vais au Conseil national de la chasse et de la faune sauvage, puisque c'est mon suppléant. Donc, si c'est l'ortolan ou le pinson, c'est lui qui y va. Si c'est le grand tétras, bien sûr, c'est moi qui y vais. Je crois que ces chasses traditionnelles, elles nous tiennent à cœur. Et moi je ne les appelle plus chasses traditionnelles, parce que les traditions on peut nous dire que ça a assez duré, je les appelle des chasses culturelles. Et je crois qu'en Gascogne, on y est fortement attaché. Et notre culture gasconne, on ne pourra pas nous l'enlever. Donc, on continuera à se battre pour défendre ces chasses.

(Applaudissements)

Je vous remercie de votre attention. Je peux répondre à une ou deux questions s'il y en a, je veux bien, sinon je passe la parole à Jean-Roland.

Jean-Roland BARRÈRE : Je voulais juste compléter ton intervention concernant les déchets de venaison par l'intervention de Jean-Luc DUFAU qui va t'apprendre quelque chose. Tu peux rester à côté de lui parce que c'est quelque chose d'important. Allez Jean-Luc, ce n'était pas prévu, mais ça il faut le faire.

Jean-Luc DUFAU

Bien entendu, mon cher Jean-Marc, tu as résumé tout à fait la situation et c'est vrai que, dans ce département, on s'y attache beaucoup. Certains, même beaucoup d'entre vous le savent, ainsi que Monsieur le Préfet que je salue et ses services. Effectivement, ici dans le Département des Landes, via les Communautés de Communes, nous avons sensibilisé d'abord nos élus de par la quantité de déchets produits, comme tu le disais si bien. Et c'est vrai que le but est de couvrir tout le Département et dans de brefs délais, car c'est un problème, on va dire, très important auquel on est très attaché. Et la Fédération aujourd'hui met tout en œuvre pour sensibiliser nos élus afin, comme tu le dis, que ce soit l'ensemble des contribuables qui participe à ce dossier, car ça relève comme tu l'as si bien dit, d'une mission de service public que les chasseurs assument. Ils ont déjà bien du mal à assumer tout cela, sans en plus financièrement en supporter les conséquences. Tu nous rejoins complètement et on mettra tout en œuvre pour étendre et couvrir le département dans les brefs délais. Merci.

(Applaudissements)

Jean-Marc DELCASSO : Juste je tiens à m'excuser auprès de M. le Préfet de ne pas l'avoir salué dans mon introduction. Excusez-moi M. Le Préfet.

Jean-Roland BARRÈRE : Merci Jean-Marc, merci beaucoup.

J'appelle le Docteur JABERT qui va compléter l'intervention de Jean-Marc. Docteur, vous comprenez bien que j'ai fait venir Jean-Marc non pas pour vous squeezer, c'est simplement par amitié. Et puis, c'est un pari entre gens engagés et entre nous, on relève des défis quelquefois. Jean-Marc a bien relevé son défi. Allez Docteur, c'est à vous.

Pierre JABERT

Coordinateur interrégional tuberculose bovine

Bonjour à tous. Monsieur Le Préfet, bonjour. Monsieur le Président, merci de m'avoir invité pour parler du dispositif SYLVATUB.

Alors SYLVATUB, comme son nom le laisse à penser, c'est le dispositif de recherche de tuberculose dans la faune sauvage. Il y a un certain nombre de partenaires que vous voyez listés en bas de la diapositive. Il y a le Ministère de l'Agriculture qui, bien sûr, initie cette démarche au titre de la recherche de maladies contagieuses, mais également associés, vous voyez le logo de la Fédération, divers logos que vous connaissez bien et sur lesquels on reviendra ultérieurement.

Juste un petit topo sur la tuberculose bovine. Jean-Marc en a parlé tout à l'heure. Ce qu'on observe à l'heure actuelle et notamment - bon, vous voyez que sur le bas, le Béarn et Les Landes sont touchés - c'est la concentration de la tuberculose sur trois zones spécifiques principalement : la Bourgogne, la Dordogne et le Sud Béarn. Et ça, c'est quelque chose qui est relativement récent, qui date grosso modo des années 2000.

Si vous regardez la légende tout à fait en haut, vous voyez les points bleus - ils ne sont pas très visibles sans doute, les points jaunes un peu plus - ils étaient dans le temps répartis sur l'ensemble du territoire. Tandis que les points d'infection les plus récents - les rouges et les noirs - ils sont concentrés aux mêmes endroits. Et ça, c'est la traduction du fait que la méthode qu'on utilisait autrefois qui était : « On dépiste les bovins. Quand on trouve les bovins, on fait l'abattage du cheptel, on regarde aux alentours s'il y a quelque chose et puis après, on désinfecte et on assainit », cette technique ne marche plus sur ces territoires-là.

Quelles sont les choses qui peuvent expliquer ce changement ? La première chose, c'est des élevages qui sont essentiellement à l'étang. C'est-à-dire des bovins qui sont essentiellement à l'extérieur. Et sur toutes ces zones, on a trouvé présence dans la faune sauvage. Donc, grosso modo, sur les vingt dernières années, c'est environ 250 cheptels qui ont été touchés dans les trois zones dont je parle. Et on a vraiment un accrochage territorial de la maladie.

Pour ce qui est du cas des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, le foyer le plus bas qui nous intéresse, vous avez ici l'histogramme de l'évolution depuis les années 2005 jusqu'à maintenant. Et vous voyez qu'on est en constante croissance. Quand c'est pour le CAC40 on est content, mais quand c'est pour la tuberculose, c'est plus inquiétant.

Ce qu'on remarque quand même, si vous voulez, c'est qu'il y a eu un bruit de fond qui était continu, donc ce n'est pas une infection qui est nouvelle sur le Département. On s'aperçoit qu'en 2012-2013, on a eu un premier pic. Et 2012/2013, ça correspond également, j'en parlerai après, au lancement de SYLVATUB et au lancement du dépistage dans la faune sauvage. Et en fait, on s'est aperçu que sur certains territoires du Département, quelquefois on trouvait trace de passage de la tuberculose dans la faune sauvage alors qu'on ne l'avait pas mis en évidence sur les bovins.

Ce qui explique que les scores qu'on a en 2017 et 2018 sont plus importants parce qu'à la faveur des enseignements que nous a apportés la faune sauvage, on a revu nos protocoles de dépistage chez les bovins.

L'infection de la faune sauvage par le bacille tuberculeux bovin, c'est quelque chose qui est connu dans le monde entier. Vous avez l'exemple des États-Unis avec le cerf de Virginie. On le retrouve aussi très fréquemment dans les réserves d'Afrique du Sud. On a un cas particulier en Nouvelle-Zélande où c'est l'opossum qui s'est multiplié de manière inconsidérée et qui a porté la tuberculose.

Et puis pour ce qui est des pays européens, on s'aperçoit qu'on retrouve un peu partout, quand on l'a cherché, la tuberculose là où on a des cheptels bovins infectés avec 2 cas particuliers en Europe.

- Le cas de l'Espagne, qui a la particularité de présenter des foyers de sanglier autonomes en tuberculose ; c'est-à-dire que c'est dans les réserves centrales, il y a eu à un moment donné une contamination des sangliers par un bovin, et ensuite les concentrations de sangliers, puisqu'ils sont de l'ordre de 30 au kilomètre carré, sont telles que la maladie évolue toute seule dans cette espèce.
- Et puis le deuxième cas dont vous avez peut-être entendu parler. Ça a moins d'intérêt pour les chasseurs, mais c'est le cas de l'Angleterre avec les blaireaux, où là aussi on a eu une concentration de micro-bactéries dans les blaireaux, avec de fortes densités de blaireaux, de l'ordre de 20 au kilomètre carré.

Pour les autres pays, on trouve la trace de la bactérie dans la faune sauvage, mais on considère que si on arrive à régler le problème bovin au fil des générations, si ça n'augmente pas, on devrait arriver à en venir à bout.

Pour expliquer ça, il faut comprendre un petit peu les différents facteurs qui peuvent évoluer sur le rôle épidémiologique de la faune sauvage. D'abord signaler que, dans la faune sauvage à l'heure actuelle, on le recherche principalement sur 3 espèces, le cerf, le sanglier et le blaireau. Pourquoi ? Parce que le bacille au départ est un bacille bovin et il ne passe pas dans toutes les espèces. Par exemple, les moutons ne sont pas contaminés par les bovins. Ce n'est pas possible, ça n'a pas passé la barrière spécifique. Et *a priori*, les chevreuils non plus sont peu réceptifs à la tuberculose. Par contre bien réceptifs à la tuberculose, ces 3 espèces : cerf, sanglier et blaireau. En précisant quand même, et vous voyez la première flèche, c'est qu'au départ, c'était un bacille bovin. C'est-à-dire que ce n'est pas au départ la faune sauvage qui l'a mis aux bovins, c'est les bovins qui l'ont mis à la faune sauvage. Maintenant on a à gérer cette situation, mais au départ, le bacille il est bovin. Ce qui explique que, dans la faune sauvage, ce bacille, il ne se reproduit pas aussi bien que si c'était un bacille propre. Tout à l'heure Jean-Marc a parlé de la peste porcine africaine. Là, il n'y a pas de problème pour qu'il se développe dans l'espèce cochon ou sanglier.

Alors, la faune sauvage, elle peut jouer trois rôles. Et justement, le but de SYLVATUB, c'est de vérifier que nous, on reste bien dans le rôle d'hôtes de liaison que j'ai défini tout à l'heure. Le rôle d'hôte de liaison, c'est-à-dire le bovin... et ponctuellement là, ce n'est pas il y a mille ans, c'est maintenant - ponctuellement un bovin peut donner la tuberculose à la faune sauvage. La faune sauvage va pouvoir l'entretenir un peu, pourquoi pas le transmettre à sa descendance. Mais à court terme, si on n'a pas à nouveau réinfection par les bovins, normalement ça devrait disparaître de l'espèce au bout de deux ou trois cycles. Donc ça, c'est le rôle d'hôte de liaison. Ça ne veut pas dire que, ponctuellement, un bovin ne peut pas le donner à un sanglier, un sanglier ne peut pas le redonner à un bovin, mais on sait que, dans le temps, ça va être un phénomène assez limité.

Tout à l'heure je vous ai parlé du cas de l'Espagne où là, le sanglier, il est réservoir. C'est-à-dire que là, je supprime la source d'infection bovine, le sanglier il va avoir son cycle autonome en tuberculose. De la même manière pour l'Angleterre avec le blaireau.

C'est ce qui nous intéresse et ce qui intéresse aussi les gens avec qui on travaille, c'est-à-dire les éleveurs, ce qui intéresse beaucoup, c'est de savoir : ok, c'est passé du bovin à la faune sauvage, mais comment on peut limiter les retours de la faune sauvage aux bovins ? En fait, ça dépend de quatre facteurs. Il y en a certains sur lesquels on va pouvoir agir et d'autres pas.

Le premier facteur sur lequel on ne va pas pouvoir agir, c'est la capacité d'excrétion de l'animal. Un cerf vous fait des lésions de tuberculose très importantes et est très vite un agent propagateur de la maladie. Alors coup chance, je ne sais pas quelle est la situation dans le Nord, mais dans le Sud, là où on a de la tuberculose, on n'a pas trop de cerfs. À l'opposé, un sanglier en général, il est plutôt révélateur d'une infection tuberculose. C'est-à-dire qu'il va prendre la tuberculose, quand on va aller chercher aux fins fonds des ganglions, on va arriver à trouver qu'il a été au contact avec la tuberculose, mais cette tuberculose n'est pas développée de manière extraordinaire. Sur le Département des Landes, on regardera les cartes après, je crois qu'il y a eu un cas de sanglier avec des lésions vraiment contaminantes. Tout le reste, ce sont des découvertes de laboratoire. Et puis le cas intermédiaire, c'est le blaireau qui, au bout de 2 ans, peut faire des lésions contaminantes. Donc ça, c'est la capacité de l'espèce. Et donc, il est bien évident que le cerf est plus dangereux que le sanglier de ce point de vue-là.

Le deuxième critère, c'est le taux d'infection. Le taux d'infection, c'est justement ce qu'on cherche à faire dans le programme SYLVATUB, c'est-à-dire de mesurer si on est à 2 % d'infection, à 10 % d'infection ou à 30 % d'infection. Et par exemple, le cas du blaireau en Irlande. En Irlande, ils sont à 30 % d'infection. Nous, on est à 3 % d'infection. C'est évident que ça pousse 10 fois plus en Irlande que chez nous. Donc, c'est un petit peu le rôle de SYLVATUB. C'est de contrôler les taux d'infection.

Troisième facteur, et qui est incriminé aussi... Tout à l'heure je vous parlais, pourquoi la tuberculose s'est accrochée sur des territoires ? C'est les densités. Alors ça peut être des densités à la fois en bovin, mais c'est aussi des densités en faune sauvage. Et tout le monde sait que les tableaux de chasse de sanglier, ils ont augmenté. Il y a plus de sangliers avant. Et peut-être que la maladie circule mieux entre sangliers qu'elle ne circulait il y a une cinquantaine d'années.

Et puis dernier point qui joue, et qui est peut-être le point primordial, c'est les contacts avec les bovins. C'est-à-dire que pour les bovins, les méthodes d'élevage ont changé. Les élevages sont plus grands. Avant on rentrait les vaches, maintenant on ne les rentre plus. On les nourrit au pré, des fois on les nourrit pour la semaine. Donc, qu'est-ce qui se passe ? Vous avez la faune sauvage qui dit : « Tiens, il y a à manger, moi j'y vais ». Et à ce moment-là, on favorise un contact entre la faune sauvage et les bovins, qui normalement n'aurait pas lieu d'être. Et en favorisant ce contact, on favorise la contamination. Donc là, ce sont les mesures de biosécurité et les éleveurs vont devoir changer un petit peu les pratiques. Et j'y reviendrai ultérieurement.

Rappel du dispositif SYLVATUB. Donc SYLVATUB, c'est un dispositif national. Il y a une co-animation du Comité de pilotage, avec la FNC et l'ONCFS, avec le réseau des laboratoires, avec l'ANSES qui est l'Agence d'évaluation des risques sanitaires, qui nous aide beaucoup parce qu'il faut arriver à décrypter un peu les signaux, les études épidémiologiques qu'on a et puis bien entendu avec le Groupement Technique Vétérinaire et les Groupements de Défense Sanitaire des Éleveurs. Ça, c'est au niveau national. Et puis au niveau local, on retrouve les mêmes structures. Donc les FDC et les Services départementaux de l'ONCFS. Mais un rôle particulier, et je tiens à les remercier, des louvetiers et des associations de piégeurs agréées qui s'occupent du blaireau. Parce qu'on le verra tout à l'heure, pour le sanglier, les prélèvements peuvent s'inscrire dans un cycle normal de chasse, de prélèvement de chasse. Pour le blaireau *a priori*, jusqu'à présent, le nombre piégeurs a baissé et ça n'intéresse plus grand monde. Et puis localement, le laboratoire. Voilà pour les partenaires du dispositif.

SYLVATUB, Jean-Marc vous a montré tout à l'heure l'évolution. Là, vous avez les deux extrêmes. L'évolution en 2011, quand on a démarré l'infection et aujourd'hui. Donc, il faut bien comprendre comment est faite la surveillance SYLVATUB. En fait SYLVATUB, on a gradué les niveaux de surveillance en niveau 1, niveau 2, niveau 3.

Le niveau 1, ce sont les départements qui sont en blanc. C'est des départements sur lesquels on pense qu'il n'y a pas de problème de tuberculose sur les bovins. Et donc là, on a simplement lancé, j'allais dire, une investigation pour voir si on en avait dans la faune sauvage parce qu'en 2010, quand on a commencé à en trouver dans la faune sauvage, on s'est dit : « Mais alors, ok, on a cherché autour des élevages bovins, on en a trouvé. Mais si ça se trouve, il y en a partout en France et si ça se trouve, on a un problème national ». En fait, ce niveau 1, il repose essentiellement sur les chasseurs. C'est-à-dire, c'est l'examen initial de la venaison, et dès qu'il y a quelque chose d'anormal, c'est de signaler qu'il y a quelque chose d'anormal.

C'est quand même comme ça, avec ce niveau 1, qu'on a trouvé le cas tout à fait dans le Nord dans la forêt de Brotonne, en Bourgogne et en Dordogne. Ça a été les chasseurs, les premiers révélateurs de dire : « C'est passé dans la faune sauvage ». Et après, quand on a cherché un peu mieux, on s'est aperçu que les taux pouvaient être importants. À l'opposé, les départements de niveau 3, c'est des départements qui sont en rouge, donc évidemment Les Landes. Ces départements, ils ont l'ensemble des prélèvements à faire, c'est-à-dire qu'ils ont d'une part les prélèvements faits par action de chasse, mais on fait aussi ce qu'on appelle de la surveillance programmée. Les chasseurs qui sont dans le Sud du Département le savent, chaque année, on dit : « Voilà cette année, on va faire 80 sangliers ». Et on répartit ça entre les ACCA et les sociétés de chasse, de manière à avoir un échantillonnage. Pourquoi ? Parce que comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, les lésions sur le sanglier ne sont pas faciles à voir et par contre, quelquefois, le sanglier peut nous révéler le fait qu'il a été en contact avec le bacille tuberculeux.

Et puis le niveau 2, ce sont les départements qui sont en orange. Là, on fait une surveillance intermédiaire qui n'est que sur le blaireau. Alors pourquoi que sur le blaireau ? Parce que le blaireau pour nous est plus intéressant que le sanglier. Parce que le blaireau, il est attaché à son territoire. Si je trouve un blaireau, je vais chercher dans les 2 kilomètres autour et c'est bien rare si je ne vais pas trouver un cheptel contaminé ou un cheptel qui a été contaminé. Si je trouve un sanglier, il faut que j'aille chercher plus loin, c'est 10, 20 km et c'est plus difficile. Néanmoins, c'est quand même une information intéressante.

La situation Landes, Pyrénées-Atlantiques. Là, vous avez les deux départements. Malheureusement, la limite départementale n'est pas faite. Ici, il y a Arzacq et la limite des deux départements, grosso modo, elle est là. Les étoiles, ce sont les cas bovins. Plus elles sont claires, plus elles sont anciennes. Plus elles sont foncées, plus elles sont récentes. Et puis ce qui est schématisé par des camemberts, ce sont des cas positifs dans la faune sauvage. Quand c'est vert, c'est du sanglier, quand c'est rouge, c'est du blaireau. Après, ça dépend un petit peu des prélèvements qu'on a faits, mais ce qu'on remarque, c'est grosso modo qu'à chaque fois qu'on a trouvé des foyers bovins, on a trouvé de la faune sauvage qui était contaminée aux alentours quand on cherche bien.

Il y a des cas qui sont intéressants quand même. Ça représente à peu près sur les deux départements quand même 1 300 sangliers et 2 400 blaireaux. Dessus, on a trouvé 32 sangliers, 51 blaireaux. Donc, on est dans la moyenne nationale de ce qu'on observe, ni plus ni moins. On est entre 2 et 4 % d'infection de la faune sauvage. On considère qu'on est hôte de lésion et surtout, on vérifie qu'on n'est pas en train de monter.

Et puis vous expliquer aussi la zone. Les prélèvements sangliers sont à faire sur toute la zone. Pour le blaireau, on a une politique un peu différente, qui est une politique de dépopulation dans la zone

centrale. C'est-à-dire que, dans la zone centrale, on va prendre plus de blaireaux qu'on va en analyser parce qu'on veut baisser les populations. Et dans la zone périphérique, c'est une zone d'observation. Donc là en général, c'est 2 ou 3 blaireaux par commune.

Et le zonage, il est fait d'après l'analyse de risques. C'est-à-dire qu'on regarde les foyers bovins, on tire des traits de 2 kilomètres, pareil. On regarde les foyers de la faune sauvage, les traits de 2 kilomètres et en fonction de ça, on définit si on est dans une zone à risques ou dans une zone pas à risques. Et malheureusement, de temps en temps, ça pousse un peu sur l'extérieur.

Voilà, la carte un peu plus détaillée au niveau des Landes. Et on peut refaire l'historique des foyers qu'on a vus. Le premier foyer, c'était sur Lorette. Donc à l'époque, on disait : « Oui, non mais ça, c'est les Pyrénées-Atlantiques, nous c'est juste un artéfact ». La deuxième fois c'était sur Bassercles, on a dit un peu la même chose, puisqu'on était toujours près de la frontière. Et puis le coup de massue, il est venu sur Saint-Cricq-Chalosse où là réellement, c'est les piégeurs qui ont ramené un blaireau farci de tuberculose avec des lésions et les chasseurs qui, 6 mois après, ont ramené un sanglier farci de lésions. Et après, quand on a cherché sur le cheptel bovin, on en avait quatre déjà qui étaient contaminés au voisinage. Donc si vous voulez, la faune sauvage est aussi un bon révélateur lorsqu'on ne l'a pas trouvé chez les bovins. Et puis tout ce secteur Samadet, Urgons, etc., où là aussi, on a eu des signaux sur la faune sauvage avant de les trouver chez les bovins. Ça montre bien qu'on a une infection concomitante.

Les variations de taux d'infection. On ne peut pas faire de taux d'infection parce qu'on n'a pas assez de prélèvements. Grosso modo, on reste dans la moyenne entre 2 et 4 %. Ça peut varier d'une année à une autre, tout simplement parce que si je prends plus de sangliers dans une zone qui est fortement infectée, c'est évident que cette année-là ça va monter. Et si l'année d'après, je tape un peu à côté, je vais en avoir moins. Ce qu'il faut, c'est prendre la moyenne.

Et puis donc ces zones font l'objet de réajustements chaque année. On fait des réunions avec la Fédération, avec l'ensemble des partenaires pour déterminer ce qu'on va pouvoir mettre en surveillance. Et vous voyez que des foyers qui sont récents comme celui-là et comme celui-là, vraisemblablement, l'année prochaine la zone rouge, elle va pousser un peu vers le Nord, tout simplement parce qu'on va avoir les bovins qui auront été en pâture à ces endroits-là.

Les facteurs limitants, il faut le dire, et puis on le voit un peu sur le diagramme. Vous voyez les taux de réalisation. C'est de l'ordre de 50, 60 %. Pour le blaireau, c'est le manque de piégeurs, clairement. Et puis, pour ce qui est des prélèvements sangliers, ce n'est pas le manque d'ACCA, mais c'est la difficulté de recueillir les prélèvements. Les prélèvements, il faut les mettre dans des sacs, il faut les mettre dans des congélateurs, il faut que quelqu'un les ramasse. C'est une logistique qui est lourde. Je ne vous le promets pas pour la prochaine campagne, mais normalement, on devrait assez rapidement arriver sur de la sérologie sanglier, voire sur du buvard sanglier, ce qui sera beaucoup plus simple au niveau du prélèvement. C'est-à-dire qu'au moment de l'éviscération, on fait un buvard sur un bout de sang et on a juste le buvard à acheminer. C'est quand même plus facile que d'acheminer la tête et les poumons.

Je vous ai parlé de la surveillance. C'est bien, mais qu'est-ce qu'on fait derrière ? Parce que là, on est en train d'écooper une barque avec un trou au fond de la barque. Et si on ne bouche pas le trou au préalable, on va écooper longtemps. Derrière, on est bien conscient que nous, on ne fait que de la surveillance. On va avoir un rôle d'alerte, mais derrière il va falloir mettre des mesures. Et les premières mesures s'imposent d'abord aux éleveurs, tout bêtement. Tout simplement parce que la contamination de la tuberculose bovine, c'est à 80 % une affaire d'éleveurs et de contamination bovin à bovin. La première chose, c'est des doubles clôtures. Ça, c'est relativement facile à faire. La deuxième chose, c'est gérer l'alimentation des animaux qu'on supplémente au pré, de manière à ne

pas attirer la faune sauvage. C'est un peu plus compliqué. Et la troisième chose, c'est la gestion de l'abreuvement. Et c'est vrai que quand vous avez des bovins qui sont dans une mare très boueuse, qui boivent dans la mare boueuse et que vous avez les sangliers qui viennent se baigner dedans, on a un facteur de contamination et il va falloir le gérer. Ça par contre, c'est du lourd et ça ne se fera pas du jour au lendemain, mais ce sont des mesures qui seront à développer pour protéger les élevages.

Après, ça, c'est le premier point. C'est limiter la transmission entre les bovins et la faune sauvage. Le deuxième point, c'est baisser les charges infectieuses. Donc, c'est ce qu'on a fait, je vous l'ai montré sur le diagramme, on a renforcé les dépistages et on fait l'abattage des troupeaux infectés, même si ce n'est souvent que de l'abattage partiel.

Ensuite la deuxième chose, c'est qu'on a des objectifs de dépopulation des blaireaux dans la zone centrale, la zone rouge que je vous ai montrée, qu'on appelle la zone infectée.

La troisième chose, c'est l'interdiction de la vènerie sous terre en zone infectée pour le blaireau. Mais c'est vrai que là, il y a un risque. C'est surtout un risque pour les chiens, parce que vous savez que les chiens se font mordre dans ces cas-là et le blaireau transmet bien la tuberculose par morsure.

Le quatrième point, Jean-Marc en a parlé, c'est la gestion des déchets de chasse. Donc lui, il a donné un exemple très frappant, qui est l'abcès tuberculeux qu'on laisse par terre ou qu'on donne à manger aux chiens. Mais même sans avoir d'abcès tuberculeux visible, il y a des études qui ont montré que dans des zones où on faisait du ramassage de viscères et dans des zones où on ne faisait pas du ramassage de viscères, eh bien on avait quand même de meilleurs résultats pour la tuberculose dans les zones où on faisait du ramassage de viscères. Alors comment l'organiser ? Qui payera, etc. ? Ça, c'est la deuxième phase de la discussion. Mais ce constat, il est réel et il fait partie des priorités à mettre en place.

Ensuite, contrôle des densités agrainage, ça c'est au cas par cas. L'agrainage en général, ce n'est plus que de l'agrainage dissuasif. Si vous avez classé le sanglier nuisible, je ne pense pas que c'est pour lui donner du sanglier pour le faire reproduire. La gestion des densités, on a la même problématique commune sur les dégâts aux cultures, etc.

Et puis dernier point, c'est le contrôle des élevages de gibiers. Là, on n'a pas encore fait l'inventaire, mais c'est clair que si on a des élevages de gibiers qui sont en cœur de zone, on ne va pas pouvoir continuer à laisser sortir les animaux pour aller ailleurs, au risque d'emporter la tuberculose ailleurs. Donc, soit il y aura des contrôles, soit il y aura une interdiction. Ça sera des choses à négocier au cas par cas, en fonction du nombre d'élevages et de la structure économique des élevages.

J'en termine en vous rappelant, c'est ce que Jean-Marc disait tout à l'heure, l'examen initial de la venaison. C'est valable pour tous les chasseurs, y compris hors de la zone infectée. C'est le niveau 1. Lors de l'examen initial de la venaison, le chasseur, lorsqu'il constate le moindre abcès, doit prévenir le chasseur référent, qui est en général quelqu'un de la FDC, un technicien de la FDC. Et ce chasseur référent dit : « Oui, ça doit en être ». Et à ce moment-là, il y a tout un schéma qui est prévu pour emmener les prélèvements au laboratoire. En fonction des résultats du laboratoire, on redonne l'information à la fédération des chasseurs. Et lorsqu'on a des cas positifs, on redonne l'information aux chasseurs. Ça, c'est vraiment primordial et je vous l'ai montré tout à l'heure, ça a été primordial pour Saint-Cricq et c'est comme ça qu'on a dépisté quand même les nouvelles poches de tuberculose que je vous ai montrées en Bourgogne et en Dordogne.

Le rôle du chasseur, il est important. Pour ça la Fédération nationale a mis en place des fiches missions. Le matériel, il existe. Le savoir-faire, il existe. Donc n'hésitez pas. Ça a été calé en 2012, ça

va bientôt être recalé, remis à jour. Mais n'hésitez pas à demander ces fiches qui sont individuelles, qui donnent la manière de faire. Il y a des supports de formation sur lesquels on insiste, un petit cours sur les voies de contamination de la tuberculose, sur les lésions qu'on peut observer, sur la manière d'éviscérer sans risques et enfin sur ce qu'on fait lorsqu'on a un cas positif.

Ces fiches, elles existent. Si vous ne les avez pas vues, il faudra vous rapprocher de la FDC qui les a et qui les a sûrement déjà, une première fois, diffusées. Mais on sait que ça peut se perdre au fil du temps.

Enfin, je termine sur cette dernière diapositive, pour dire que le rôle des chasseurs, plus que jamais, il est important en tant que sentinelle sur les maladies de la faune sauvage. Les trois enjeux sont représentés dans le cas de la tuberculose. On a un enjeu santé publique, mais vous voyez que cet enjeu santé publique, il n'y a pas que la tuberculose, il y a la rage. Bon, c'est fini, mais c'était quand même un gros problème. Vous, vous avez encore à gérer la tularémie, la trichine, enfin un certain nombre de maladies qui sont quand même des enjeux de santé publique.

Pour ce qui est de la tuberculose, l'enjeu, il n'est pas très fort en ce sens où on n'a pas beaucoup d'élevages bovins infectés. La probabilité de s'infecter en mangeant de la viande de sanglier infectée, elle est assez faible. Par contre, attention au moment de l'éviscération, si vous avez des lésions et si vous, vous avez des microcoupures sur le doigt, c'est un facteur contre lequel il faut se protéger.

Le deuxième enjeu auquel participent les chasseurs, bien sûr, c'est la santé des élevages. Ça, c'est valable pour la tuberculose. Éviter le retour de la tuberculose vers les cheptels bovins. Mais ça sera encore plus valable, Jean-Marc en parlait, pour la peste porcine africaine. Parce que la peste porcine africaine, si elle vient sur les populations de sangliers, ça va être des mortalités énormes la première année avec passage aux élevages voisins.

Et le troisième enjeu, il vous concerne directement. Là, on a parlé de protéger l'homme, on a parlé de protéger les élevages, mais c'est aussi protéger les espèces. On l'a vu dans l'influenza aviaire, l'année dernière, il y a quand même certaines espèces qui ont été touchées plus spécifiquement que d'autres. Si on a la peste porcine africaine, ça va ne pas éteindre le sanglier, mais je pense que pendant un moment, on va pouvoir raccrocher les fusils. Vous avez d'autres maladies spécifiques, qui sont les maladies de l'œdème, qui sont les septicémies hémorragiques chez tout ce qui est lapin et lièvre, etc., et aussi la tuberculose. La tuberculose, en Espagne, là où elle est à 30%, elle a un facteur de diminution de l'espèce.

Donc voilà, je voulais terminer sur cette diapositive et vous remercier, au nom des éleveurs et puis pour vous-mêmes, des actions qui ont été menées pour SYLVATUB. Parce qu'on sait que les prélèvements sur sangliers, quand on a terminé sa journée de chasse, qu'on a éviscéré le sanglier, etc., on n'a pas forcément envie de faire un détour pour aller mettre les prélèvements au congélateur, mais c'est bien de le faire. Merci.

(Applaudissements)

Jean-Roland BARRÈRE : Merci Docteur. Je pense là que vous avez tous compris l'intérêt des contrôles de la venaison lorsque vous avez réalisé une battue et de faire bien attention à ce qui se passe. Parce que, pour la recherche de trichine, on vous relance systématiquement, c'est un petit grain de sable, un petit bout de chemin et il y a tout le reste. Soyez vigilants, soyez très vigilants. Et vous l'avez entendu à deux reprises aujourd'hui, il faut faire très attention lorsqu'on éviscère les animaux. Et les animaux trouvés morts, on ne les met pas à l'équarrissage, on les amène au laboratoire pour

l'analyse. On a un réseau SAGIR dans le Département, on a un technicien Thierry BEREZYIAT, qui est membre du réseau SAGIR à la Fédération. Donc, il ne faut pas hésiter de solliciter les techniciens de la Fédération pour réaliser les analyses nécessaires.

Je vais remercier donc le Docteur JABERT et le Docteur DELCASSO de nouveau pour leurs interventions et je vais appeler André LAILHEUGUE pour le rapport moral.

André LAILHEUGUE
Secrétaire Général
Fédération des Chasseurs des Landes

Monsieur le Préfet,
Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Conseiller Général,
Monsieur le Maire de Pontonx-sur-Adour,
Mesdames et Messieurs, mes chers Amis, bonjour,

Vous ne me croirez pas quand je vais vous le dire, mais c'est pourtant la réalité : le mois dernier, notre Directeur nous a renvoyés à l'école, nous les membres du bureau, ainsi que toute l'équipe professionnelle. Mais pourquoi me direz-vous ?

Eh bien, on nous a fait réviser le concept de notre chasse populaire. Je parle ici bien entendu de nos ACCA, de vos ACCA. En effet, tous les jours nous sommes confrontés à nos certitudes, nos interprétations, nos souhaits même, que nous transmettons parfois comme étant la seule vérité possible.

Notre équipe de professionnels est, elle aussi, sujette aux mêmes questions, pertinentes pour les unes, évidentes pour d'autres, tordues pour certaines et quelquefois, une colle

C'est donc un peu fiers que nous avons rappelé l'Avocat national de la Chasse française, Maître Charles LAGIER, qui n'était ni plus ni moins que le bras juridique de Henri SALLENAVE lorsqu'il était aux affaires. Maître LAGIER fût d'une aide précieuse et indispensable, vous le savez tous, sur la problématique des chasses traditionnelles aux côtés de Maître DUTIN.

Nous voilà donc tous repartis à l'école le temps de deux journées. Sur les quelques minutes qui me sont imparties devant vous, vous vous doutez bien que tous les points ne peuvent être revus. Je pense néanmoins qu'il s'agit d'une excellente occasion pour réaffirmer certains d'entre eux souvent oubliés ou méconnus, mais aussi une excellente tribune pour tordre le cou à quelques idées reçues qui ont la vie longue dans nos campagnes landaises.

Mes chers Amis, nous ne sommes pas seuls à pratiquer cette organisation cynégétique, puisque ce sont 10 100 ACCA recensées à ce jour sur les 35 287 communes que compte notre pays, soit près d'une commune sur trois qui bénéficie d'une ACCA.

Il est primordial de rappeler ici que nos ACCA ont bel et bien des missions de service public qui leur sont conférées par la Loi. Cet état de fait donne aux ACCA une réelle assise territoriale, mais aussi des devoirs, notamment auprès de ses adhérents.

Dans ce cas précis, la mise en conformité des territoires est pour la fédération une priorité, mais pour laquelle nous nous heurtons à de nombreuses difficultés.

Une méthodologie partagée avec les services de l'État est en phase de test et, parallèlement, nous nous rapprochons d'un autre département ayant vraisemblablement résolu ce problème. Quoi qu'il en soit, pour mener à bien cette mission, les municipalités ne peuvent vous empêcher d'avoir un accès au cadastre, comme on a pu nous le rapporter. Vous avez une prérogative de force publique, n'en déplaise à certains.

Mesdames et Messieurs les Présidents, la loi vous a conféré entre autres, la mission de "réguler les animaux susceptibles d'occasionner des dégâts", article L. 422-2 du Code de l'environnement. Il ressort de ces quelques mots que nous connaissons bien, à la vue de nos sorties hebdomadaires, qu'un territoire non chassé ou insuffisamment chassé doit, je dis bien doit, se voir infliger des actions récursoires le contraignant à ce que le territoire soit correctement géré.

Mes amis, c'est tout l'objet des opérations réalisées ces dernières semaines sur plusieurs territoires, dont nous savions que la régulation, notamment des sangliers, n'était pas faite ou pas suffisamment. Ce sont 8 battues formulées, 7 de réalisées et 35 sangliers de pris. Ce travail s'est réalisé dans une démarche concertée et partagée avec la DDTM, car nous ne devons plus faiblir devant ces territoires.

Monsieur le Préfet, vous l'aviez dit, vous l'avez fait. Nous vous en remercions très sincèrement et nous espérons, au nom de l'équité et de l'efficacité, pérenniser ce mode de fonctionnement sur ces cas particuliers.

Voyons l'accès au territoire. Je sais que c'est le cœur de bataille des ACCA, du moins certaines. Avec 2 % de chute annuelle du nombre des chasseurs, on cherche encore à fermer nos territoires, à bien lire les textes pour s'assurer de pouvoir refuser de nouveaux chasseurs, de peur de... Mais de peur de quoi ?? Et peur de qui ?? J'ai donc sélectionné quelques situations, qui me semblent utiles de répéter avec ces quelques rappels en la matière.

Une personne ayant son permis de chasser validé ne peut se voir refuser la carte de membre s'il est domicilié sur la commune ; domicile ne valant pas résidence, nous sommes bien d'accord.

Si l'ascendant apporteur du droit de chasse décède, les descendants, les conjoints, gendres et belles-filles restent membres de droit s'ils le désirent, quand bien même que la totalité de la propriété soit vendue. En d'autres termes, je prends l'exemple fictif suivant. Si mon père, apporteur de terrain sur la commune, disons au hasard de Mézos, à la création de l'ACCA, décédé depuis et dont la totalité de la propriété a été vendue, eh bien je reste membre de droit de cette ACCA, ainsi que mon épouse et mes enfants si nous le souhaitons, bien que nous ne soyons ni domiciliés, ni propriétaires depuis sur Mézos.

Autre sujet, réfléchissez bien au pourcentage des membres facultatifs que vous inscrivez dans vos statuts. Si vous mettez 10 %, vous devez prendre 10%, pas 8, pas 12, mais 10 % ! Vous pouvez également établir des critères de sélection de ces futurs membres : détenteur de chiens pour les battues, bénévoles aux actions de l'ACCA, etc.

Les chasseurs détenteurs d'une carte temporaire ne sont pas membres de l'association et n'ont pas accès au vote de l'association, rappelez-vous-en !

En aucun cas, vous ne pouvez bannir un membre de droit. Vous pouvez simplement le suspendre après l'avoir convoqué et entendu, mais dans le cas d'un manquement aux règles de sécurité, par exemple.

Mes Chers Amis, nous avons également la confirmation qu'il n'est pas possible de fermer la chasse aux autres modes de chasse le jour de battue. Nous savons vos difficultés pour recruter les chasseurs en battue, mais interdire la chasse au petit gibier ces jours-là est une entrave à la liberté de chasser et donc, répréhensible devant un tribunal.

Sur la gestion quotidienne, pensez que votre ACCA, ce sont trois documents : les statuts, le règlement de chasse et le règlement intérieur. Ces trois documents doivent impérativement être envoyés à la Fédération des Landes (FDC40), après validation par l'administration, qui doit en disposer, elle, d'une copie. Si vous ne l'avez pas fait, nous comptons sur vous. Parce que c'est vrai que ça n'a pas été fait, et cela dans beaucoup de cas.

Il y aurait tant à dire sur les ACCA, j'ai simplement retenu quelques points que je trouvais récurrents dans les questions reçues à la Fédération. Pour toutes les autres, et je vous sais très imaginatifs, n'hésitez pas à contacter notre équipe qui fera tout pour vous répondre.

2017 aura également été l'année de la révision de notre schéma, ou plutôt amendement puisqu'il est validé jusqu'en 2020. Notre Vice-Président, Monsieur Jean-Luc DUFAU, vous en a abondamment parlé lors des réunions de secteur. Le but était simple, un petit peu comme la réforme des statuts que vous avez votée : expliquer, clarifier, simplifier !

Un long travail avec les partenaires concernés par la chasse a permis de vous soumettre ce texte, qui sera publié très prochainement où nous faisons tout pour vous donner les coudées franches à vous, les Présidents, mais aussi aux chasseurs qui sont et restent au centre du dispositif de prévention en termes de régulation.

Stop aux restrictions désuètes sur les nouveaux modes de chasse, très pourvoyeurs en jeunes chasseurs. Stop aux contraintes administratives. Il en subsiste bien assez pour nous rappeler que nous ne gérons pas un loisir comme les autres. Nous l'avons dit, le résumé de cette modification tient dans cette expression « Il est interdit d'interdire ».

Il reste pourtant une interdiction que vous êtes nombreux à maintenir. L'interdiction à des chasseurs venant d'autres horizons de venir participer et découvrir notre chasse populaire. Je parle bien entendu d'Addi-Chasse dont on vous parle tous les ans avec Timothé.

Addi-Chasse c'est, selon nos échos, le projet de valorisation des territoires et d'accueil de chasse le plus élaboré au niveau national, du fait de son originalité assumée : préserver une chasse populaire tout en valorisant et le territoire et l'action de chasse.

Mes chers Amis, pour ceux qui ne le pratiquent pas, je connais vos arguments par cœur et je dois vous avouer que j'en ai entendu aucun de recevable. On peut facilement les citer. On retiendra que les chasseurs locaux ne veulent pas, que l'on ne connaît pas les gens qui vont venir, que ce n'est pas dans les mœurs, j'abrège volontairement une litanie de railleries qui donne raison à l'actuel Directeur de l'Agence française pour la Biodiversité, ancien Directeur du Rassemblement des Opposants à la chasse quand il nous dit avec un petit sourire : « Le principal danger pour la chasse, ce sont les chasseurs ». Attention !

Comment venir nous trouver derrière en nous disant que vous n'arrivez pas à faire les chevreuils faute de chasseurs, alors que des jeunes adoreraient venir découvrir votre territoire. Pourquoi se

fâcher sur 1 ou 2 bracelets de cerfs alors que vous pourriez les financer avec une extraordinaire facilité avec ce système ? Pourquoi tant d'oppositions entre certaines ACCA pour éviter de chasser et réguler en commun le sanglier ? Pourquoi ?? Eh bien, la question vous est posée.

Chers Présidents, à ce jour, il nous manque entre 200 et 300 bracelets de chevreuils. Je compte sur vous pour appeler Timothé le plus vite possible à la Fédération et là, merci d'avance

Je suis surpris de constater que certaines d'entre vous – car je ne généralise pas à la vue du travail extraordinaire que quelques ACCA réalisent en termes d'accueil – continuent de fermer leur territoire et de s'arc-bouter dans une forme de refus d'évoluer, résistance ridicule, ou encore privatiser un espace dont vous avez la gestion, mais qui ne vous appartient pas. Tout cela nous dessert grandement.

J'en ai terminé succinctement sur le territoire et les ACCA.

En perspective, pour tous les chasseurs et les responsables cynégétiques, un dossier d'une ampleur je dirais plus générale, autant politique que stratégique, sur la connaissance des prélèvements. Le président en glissera peut-être deux mots.

Dans peu de temps, n'en doutez pas, nous serons contraints, si on considère que c'est une contrainte, de renseigner tous nos prélèvements quelle que soit l'espèce. La Fédération Régionale a déjà mis en place une enquête régionale, dont on diffuse tous les ans les résultats via notre site internet ou maintenant la récente revue « Chasseur en Nouvelle Aquitaine ». Ceci pour dire que les systèmes de connaissance actuellement mis en place doivent impérativement être respectés scrupuleusement.

C'est pour cela que nous mettons une pression toute particulière sur le retour des carnets de bécasse. Certains peuvent le prendre à la légère, mais je vous assure que l'enjeu est de taille.

La Loi nous impose une obligation de résultat en la matière. Le Département des Landes a formidablement progressé, puisqu'avec 10 670 carnets distribués en 2016/2017, 8 561 nous ont été retournés, soit plus de 80 %, ce qui est très honorable. Avant le décret instaurant le PMA national, notre taux de retour n'atteignait même pas les 20 %. Donc, les progrès sont là.

C'est pour cette raison, car nous savons pertinemment qu'il existe encore quelques réticences, que nous avons décidé cette fois de sanctionner le non-retour des carnets de bécasse. Le fait de ne pas le renvoyer ne vous permettait pas d'en redemander un lors de la validation du permis de chasser. Cette condition n'est pas nouvelle, mais cette fois, en 2018/2019, si vous ne l'avez pas renvoyé et que vous en voulez un, le chasseur étourdi devra s'acquitter de 10 €. Eh oui, je vous entends déjà réagir. Nous savons que cela va faire râler, mais cela fait maintenant plus de 20 ans, 1997 précisément, que la Fédération a instauré un carnet de bécasse avec un retour obligatoire...

Cela me fait penser à vous rappeler que, pour que le retour soit acté, il faut que le carnet soit identifié. À savoir que l'étiquette adéquate doit être collée. Pour ceux qui ne la collent pas, c'est 135 € en cas de contrôle par la garderie de l'Office National de la Chasse et la Faune Sauvage. Donc, collez bien votre étiquette. On reçoit le carnet, il n'y a pas d'étiquette dessus, on ne sait pas qui c'est. Nous comptons sur vous, Chers Présidents, pour bien faire passer le message.

J'en arrive à la fin de mon propos, persuadé de vous avoir été désagréable dans mes recommandations, celles que je viens de vous faire, mais fidèle à la sincérité et à mon parler-vrai.

Pour conclure, permettez-moi de vous témoigner toute ma gratitude pour votre générosité, lors de la fin d'année 2017 et début 2018. Je vous ai souvent parlé de communication. Je crois que notre action avec la banque alimentaire est la démonstration du sens moral de notre loisir et du plaisir suscité. Vous, chasseurs landais, vous avez donné pour plus de 700 kg de venaison transformée, soit en deux collectes... vous voyez 42 chevreuils, ça, c'était le cliché de la presse, mais en réalité, c'est 65 chevreuils et lors d'une collecte, nous avons récupéré 16 sangliers. Tout cela sous la bannière «Les chasseurs ont du cœur». Je tiens ici, en présence de toutes les personnalités présentes, à vous remercier pour cet acte social et d'humanité où vous démontrez votre utilité à bien plus d'égard qu'il n'y paraît. Bravo !

(Applaudissements)

Enfin le recyclage des cartouches, là aussi un dossier de communication, mais qui permet de soulager les déchetteries et de concourir modestement à l'effort collectif de recyclage de nos déchets. Pour 2018, la collecte se fera le 18 avril. Vous avez d'ailleurs à cet effet dû recevoir une information en ce sens. Des points de collecte ont été placés sur le Département et l'ensemble sera acheminé sur le site d'Angoumé (40) dans les Landes. Ce dossier prend de l'expansion puisque notre partenariat avec Suez-Environnement pourrait s'étendre à la Grande Région prochainement. Là aussi, je compte sur vous pour bien informer vos chasseurs, ce dossier se pérennise et vous est offert. Alors profitez-en !

Nous pourrions dire encore tant de choses, beaucoup de choses, mais je sais que des orateurs de qualité vont me succéder, je m'arrête ici et vous remercie pour votre attention.
Merci !

(Applaudissements)

RECOMPENSES : REMISE DES DIPLOMES

Jean-Roland BARRÈRE : Il y a juste une petite interruption pour la remise des diplômes à quatre personnes. Je vais appeler individuellement à la tribune

- Monsieur Claude DUBOUE, le Président d'Orthevielle,
- Monsieur Alban MORA,
- Monsieur Bernard PUYO,
- Monsieur Jean-Pierre ARNAUDIN.

Monsieur Claude DUBOUE, vous êtes Président de l'ACCA d'Orthevielle depuis 39 ans - ça ne nous rajeunit pas ça, Monsieur le Président - depuis 1979. Vous avez été Président aussi de l'AICA du Pays d'Orthe durant 29 ans, de 1984 à 2013. À la demande de vos collègues, la Fédération a le plaisir de vous remettre le diplôme de la Fédération Départementale des Chasseurs.

(Applaudissements)

Monsieur Alban MORA, trésorier de l'ACCA de Sarbazan de 1977 à 2003, puis Président de l'ACCA toujours en fonction et Président de l'AICA de Roquefort Sarbazan depuis 2007. Également vos collègues ont souhaité vous distinguer aujourd'hui pour vous remercier de l'action que vous menez bénévolement dans le secteur de Roquefort. Et la Fédération est très heureuse de vous remettre le diplôme de la Fédération.

(Applaudissements)

Maintenant, je vais honorer quelqu'un qui s'implique bénévolement énormément aussi dans la chasse, Monsieur Bernard PUYO, qui est conducteur de chiens de sang, adhérent à l'association de recherche du grand gibier blessé. Ce Monsieur a effectué, avec son partenaire, 110 recherches l'année dernière, plus quelques contrôles de tir. Il a retrouvé 75 animaux et il a parcouru bénévolement plus de 17 000 kilomètres, répondant à vos appels à droite, à gauche pour aller rechercher un animal blessé. Il mérite une ovation.

(Applaudissements)

Alors là, étant donné que vous faites un travail exemplaire par rapport à la recherche, je vais prendre un grand bécassier. Je vais prendre le représentant de Monsieur ROUSSET, Monsieur SABAROT, qui va vous remettre le diplôme.

(Applaudissements)

Maintenant, c'est avec un petit pincement au cœur que je vais appeler Jean-Pierre ARNAUDIN.

Jean-Pierre ARNAUDIN, membre fondateur de l'Association Landaise de Chasseurs de Gibiers d'eau en 1973. Il a été Président de 1979 à 2015 de cette association. Il est Président d'honneur bien sûr de son association. Il reste toujours très actif au sein de son association. Il a œuvré à la défense de la chasse de nuit, des appelants, des dates d'ouverture et de fermeture, à la conservation du DPM, du

DPF. Il a été membre de l'union des chasses traditionnelles. Il s'est toujours mobilisé pour défendre tout ce qui touche à la chasse au gibier d'eau, à la biodiversité, aux zones humides.

Il a aussi présidé l'ACCA de Tosse et l'AICA de la Maremne. Élu en avril 2000 au Conseil d'administration de la Fédération Des Chasseurs en candidat libre, il a toujours porté haut et fort le message fédéral. Passionné de toutes les chasses, landais « cap et tout », il a été pour moi un Vice-président actif et fidèle, toujours prêt à s'investir dans l'intérêt de tous. Il veille à la création d'une tonne pédagogique dont sa réalisation est en cours sur Sanguinet je crois. Pour tous ces services rendus à la chasse, le Conseil d'Administration est unanime, je me fais le porte-parole du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de Landes, nous avons le plaisir de te remettre Jean-Pierre la Médaille d'or de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes.

(Applaudissements et fanfare, tout le monde se lève)

RAPPORT MORAL

Jean-Roland BARRÈRE

Président

Fédération des Chasseurs des Landes

Monsieur le Sénateur à la retraite,
Messieurs les Députés,
Monsieur le Directeur de la DSPP,
Monsieur le Directeur de la DDTM,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Conseiller régional, représentant Monsieur ROUSSET,
Monsieur le Conseiller départemental représentant le Président du Conseil départemental,
Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture,
Monsieur le Maire,
Monsieur le Président de la Commission Sanitaire de la Fédération nationale et de la Fédération des Hautes-Pyrénées, cher Ami Jean-Marc,
Mesdames, Messieurs, chers Amis,

Comme vous pouvez le constater, l'Assemblée générale des Chasseurs des Landes intéresse toujours autant, à la vue de notre tribune particulièrement bien garnie aujourd'hui et représentative de la vie sociale et politique de notre Département.

Je vais commencer par les sujets départementaux qui sont au demeurant ceux qui nous préoccupent le plus.

Je ne reviendrai pas sur la partie sanitaire qui nous a été présentée par les Docteurs Jean-Marc DELCASSO et Monsieur JABERT, que je remercie pour la qualité de leurs interventions. Nous devons rester particulièrement attentifs en maintenant notre rôle de veille et de sentinelle de la faune sauvage.

Les dégâts causés aux cultures par les grands animaux et plus particulièrement par le sanglier sont un sujet de préoccupation quotidien, compte tenu de la perte économique qu'ils génèrent tant au monde agricole que cynégétique.

Nous avons atteint les 700 000 euros d'indemnisations aux agriculteurs, entièrement payés par les chasseurs. À ce chiffre que l'on peut facilement doubler, il convient d'ajouter la prévention, les vacations des estimateurs, le suivi administratif, etc., sans compter votre implication bénévole pour la campagne d'agraineage, puis la période de chasse. Cela représente un coût qui devient de plus en plus difficile à supporter pour le monde cynégétique. Nous voyons nos adhésions fondre régulièrement, en partie dues au ras-le-bol des battues et aux contraintes qui y sont liées.

De la chasse passion, nous sommes passés à la chasse mission d'intérêt général que beaucoup d'entre nous ont de la peine à supporter. Il ne nous reste que très peu ou pas de temps pour la chasse loisirs, individuelle ou avec nos amis.

Le prélèvement augmente régulièrement sans jamais casser cette dynamique à la hausse : de quelques centaines en 1983 nous atteignons un record en 2016/2017 avec 12 500 animaux prélevés, sans compter ceux qui ont péri sur les routes, causant des préjudices aux automobilistes. Pour cette campagne, tenez-vous bien, les chiffres qui sont encore provisoires, nous amènent à déjà à plus de 11 000 sangliers, alors que nous attendons toujours le retour de 53 ACCA et 138 territoires privés pour les bilans. Mes amis chasseurs, malgré votre dévotion, nous n'arrivons pas encore à rompre la dynamique de cette espèce.

Pour faire face à ce problème, nous avons, avec l'aide de l'administration, mis un maximum de possibilités à votre disposition et notamment l'utilisation de la chevrotine 21 grains en battues collectives. Cette autorisation est caduque depuis le 31 mars dernier. Nous avons renouvelé notre demande pour une année de plus pour terminer l'expérimentation qui nous a été confiée par le Ministère, les autorités landaises, la Fédération nationale des Chasseurs, les agriculteurs soutiennent ce dossier. Deux chasseurs dans la salle ici ne le soutiennent pas, mais vous savez ce que j'en pense. Nous espérons une réponse favorable rapidement avant le 1^{er} juin, c'est impératif, n'en déplaise à quelques détracteurs irresponsables qui n'ont rien compris à la situation particulière de notre Département.

Je ne reviendrai pas sur les études balistiques réalisées au banc d'épreuves national de Saint-Étienne avec un expert agréé ainsi que sur le résultat des autopsies pratiquées sur quelques animaux prélevés en battue avec cette munition. Ce que je peux dire, c'est que contrairement à ce qu'affirment nos détracteurs, cette munition est parfaitement adaptée à notre milieu pour les chasseurs qui utilisent leur fusil à canon lisse en battue. Vous en faites la démonstration tous les week-ends. Les plombs, contrairement à ce que vous racontez Messieurs, traversent intégralement l'animal et donc sont meurtriers, il n'y a aucun problème de ce côté-là.

N'oubliez jamais que le principal danger, ce n'est pas la munition, mais l'individu qui manie son arme. « Sécurité, sécurité, sécurité », nous ne le répéterons jamais assez. Profitez des formations gratuites dispensées sur le sujet par la Fédération, les retours sont positifs et la pédagogie efficace.

Quand on parle dégâts, on pense immédiatement au sanglier, ce qui est effectivement une triste réalité. Mais depuis quelques années, certains veulent nous faire penser au cerf. Et comme vous le savez, la forêt landaise est entièrement reboisée suite aux dégâts causés par la tempête Klaus en janvier 2009. Une attention particulière doit être portée afin d'éviter des dégradations causées par les chevreuils et les grandes pattes (cerfs, biches, daguets). Pour les prélèvements, on s'adresse bien entendu à nous, les chasseurs, qui devront veiller à respecter le fameux équilibre sylvo-cynégétique, tel que l'a prévu le législateur.

J'en appelle également au bon sens de nos amis sylviculteurs sur la préservation des feuillus. On peut me dire, m'affirmer parfois, que la diversité arbustive est préservée dans la forêt landaise. Il ne faut pas être un grand observateur pour se rendre compte que tout est prétexte à exterminer tous les chênes, plus particulièrement dans les Landes, là où cette diversité est d'autant plus importante.

(Applaudissements)

Concernant les cerfs et les biches, nous sommes dans l'attente de vos demandes qui doivent correspondre à vos engagements pris lors des réunions de concertation dans chaque secteur. Je tiens à préciser que ces animaux ne doivent pas gagner du territoire et qu'il est exclu de les laisser s'implanter en zone agricole, au sud de l'Adour.

Dans ce secteur, Monsieur le Préfet a accepté que les prélèvements soient réalisés par les chasseurs. Cinq ont été prélevés la saison dernière. Je remercie le Président de l'ACCA ainsi que tous les

participants pour ces interventions, sachant que l'on compte sur tous pour aboutir au résultat souhaité.

Je tiens à rappeler que dans le cadre du plan de chasse mentionné à l'article L. 425-6 du Code de l'environnement, il est institué, à la charge des chasseurs, une contribution par animal à tirer, destinée à financer l'indemnisation et la prévention des dégâts de grand gibier. Le montant de ces contributions est fixé par l'Assemblée générale de la Fédération Départementale des Chasseurs sur proposition du Conseil d'Administration. Vous l'avez fait tout à l'heure. Je tiens à le préciser parce que certains commencent à rechigner par rapport à ça. C'est comme ça et pas autrement. C'est la loi et nous respectons la loi.

Les chasses traditionnelles.

Le Bruant Ortolan. Pendant de très nombreuses années, nous avons fonctionné sous le régime de la tolérance en parfait accord avec l'État, j'insiste, Monsieur le Préfet, en parfait accord avec l'État. Ce dernier renouvelait tous les ans cet accord en fixant des règles, ainsi que des périodes, puis des tendeurs ont été pris en défaut suite à des plaintes ciblées et tout cela se termine devant les tribunaux.

À ma connaissance, la quasi-totalité des tendeurs verbalisés a été jugée en première instance puis en appel. Il n'est pas acceptable que l'État se dérobe après avoir couvert ces pratiques durant des années et que des lampistes soient condamnés.

Pour ces dossiers, jugés en appel dont les peines infligées ont été confirmées, les tendeurs ont exercé un pourvoi en cassation. Cette affaire aurait pu se solder, à mon humble avis, par un rappel à la loi si l'État avait assumé ses décisions. Mais malheureusement, cela n'a pas été le cas, car les divers responsables ont perdu la mémoire. Écœurant !

Nous n'acceptons absolument pas les sanctions infligées par les tribunaux, car les magistrats ne tiennent pas compte des accords qui étaient en vigueur à l'époque, auxquels ils ont participé ; accords qui étaient donnés en parfaite connaissance de la législation. L'État a trompé d'honnêtes citoyens.

Pour *le pinson des arbres*, nous allons renouveler notre demande de dérogation, car tous les clignotants sont au vert pour que l'État prenne enfin cette dérogation. Encore faudra-t-il une force politique - et je regarde nos élus qui sont là - qui ait la volonté de mettre en phase ses actes et ses promesses. Défendre notre cause au niveau départemental, c'est bien, mais obtenir la dérogation ce serait mieux, car à force d'entrevoir la ligne d'essai sans la franchir, nous pourrions nous énerver.

Seuls les antitout sont entendus. Dans notre société, des groupes d'individus, organisés ou non, s'affranchissant des règles, érigent en droit la notion de «contre tout » et veulent l'imposer aux autres.

Alors ce n'est pas tout de moi, une partie a été rédigée par mon ami Alain DURAND Président de la Seine-Maritime, mais toujours est-il que ça correspond exactement à ce que nous pensons.

Ainsi, nous avons ceux qui sont contre la consommation de viande, ceux qui sont contre la corrida, contre les animaux de cirque, contre le nucléaire, etc. Mais aussi contre la chasse sous toutes ses formes.

Drôle d'époque que celle où nous vivons où des minorités veulent nous imposer leur vérité et nous priver de notre liberté de vivre selon notre choix.

Je ne sais plus qui a dit : « Notre liberté s'arrête où commence celle des autres », eh bien, Messieurs les donneurs de leçons, votre liberté s'arrête où commence la nôtre, ne vous en déplaise.

Dans le dictionnaire, j'ai trouvé la définition de contre-attaque qui signifie : « mouvement offensif d'une troupe attaquée ». Nous allons nous y employer.

Le classement des espèces nuisibles

Ce dossier va nous revenir très rapidement. Sachez que nous devons recueillir vos plaintes chiffrées que ce soit à la Chambre d'Agriculture ou à la Fédération, peu importe, mais n'hésitez pas à nous les faire parvenir dès que vous êtes victimes de dégâts causés par le renard, les mustélidés, les becs droits. Si les plaintes cumulées par espèce ne sont pas suffisantes, l'espèce ne sera plus classée. C'est ce qui est arrivé pour la pie, sachant que les becs droits causent pas mal de ravages à la faune sauvage, et qu'il est impossible de les chiffrer.

Pour rappel, cette déclaration est sur tous nos sites respectifs, que cela soit de la Chambre d'agriculture ou de la Fédération.

Nous avons dynamisé votre Conseil d'administration en créant des commissions élargies et plus particulièrement celle des dégâts agricoles avec la participation d'un maximum de partenaires dont le monde agricole, animée par Jean-Luc DUFAU notre Vice-président, que je remercie pour son implication, ainsi que tous les gens qui ont travaillé sur ce dossier. Les services de la DDTM, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, ont aussi apporté leur aide et soutien pour l'amélioration du Plan de gestion sanglier et du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. La rédaction a été approuvée et va vous parvenir dans les meilleurs délais. Et je dois vous dire, vous informer que Monsieur le Préfet a signé le 11 avril dernier, l'arrêté qui confirme tout ce travail et qui approuve ce travail-là. Et donc aujourd'hui, cette modification est applicable au monde cynégétique landais. Je vous remercie Monsieur le Préfet, ainsi que vos services.

Une commission « Forêt plan de chasse » est en action, animée par Jean-Pierre RIMONTEIL, ainsi que celle pour les zones humides, Natura 2000, et du gibier d'eau, confiée à Pierre AMULET et Pierre CASSOU.

ALCA TORDA

Vitrine de la Fédération par rapport à ses missions de protection de la biodiversité, le centre de soins apporte une aide importante à la faune sauvage métropolitaine et aux mammifères de moins de 6 kg, accompagnée par le Conseil Départemental. Nous sommes en pleine réflexion pour cogérer cet établissement et l'isoler du giron direct de la Fédération Des Chasseurs. Un audit est en cours. Les travaux vont s'accroître et s'accélérer dans les semaines qui viennent.

Le centre a accueilli en 2017, 86 espèces différentes, soit 779 animaux dont 263 relâchés.

Il accueille également des oiseaux saisis par les douanes et fait fonction de centre de rétention. Nous attendons de l'État qu'il nous dédommage des frais d'accueil qui se chiffrent à 2 euros par jour et par oiseau.

Un dossier est en cours là aussi. Parce que c'est un parcours du combattant pour trouver le bon endroit où il faut envoyer le financement. Je fais passer un petit message. Je vous donnerai plus de détail Monsieur le Préfet sur le canal que nous avons trouvé.

Il fonctionne avec un capacitaire mis à disposition par le Conseil départemental, trois contrats d'avenir dont deux viennent d'obtenir leur certificat de capacité après un parcours du combattant inqualifiable, 2 services civiques, des stagiaires et une cinquantaine de bénévoles.

Je déplore l'acharnement de certains à vouloir nous empêcher de fonctionner, alors que nos équipes font le maximum dans le cadre qu'exige la réglementation. C'est comme l'arbitrage en rugby, il y a l'interprétation de la règle et la règle. J'ai bien entendu Monsieur le Directeur de la DDTM, vous m'en avez parlé l'autre jour, l'interprétation de la règle et de la règle. Et c'est comme cela que l'on nous cherche des poils sur les œufs. Ce n'est vraiment pas acceptable !

Alors c'est des gens qui ont travaillé au centre et qui cherchent des trucs... Je ne vous fais pas de détail. Je vous le dis, ils cherchent à nous embêter parce qu'ils n'y sont plus. Donc ça, ce n'est pas du boulot.

La Fédération Régionale de la Nouvelle Aquitaine :

Comme la loi nous l'impose, nous fonctionnons aussi avec la Fédération régionale de la Nouvelle Aquitaine qui regroupe 12 départements dont la présidence incombe à Guy GUEDON, le Président de la fédération des Deux-Sèvres, la trésorerie étant assumée par la Fédération des Landes.

Vous voyez que là c'est facile, on va des Deux-Sèvres, on descend dans le Pays basque, on repart dans la Creuse et on s'arrête à Carcans.

Au niveau régional, nous siégeons à l'ARBA, l'Agence Régionale de la Biodiversité. C'est Jean-Pierre RIMONTEIL qui va s'y coller et qui représentera la Fédération. Il a été aussi créé un Comité paritaire - je ne vous ai pas oublié Monsieur ROUMEGOUX - chasseurs/sylviculteurs en juillet dernier, dont les Landes sont représentées par Bernard ROUMEGOUX, comité qui nous semble un peu lourd et éloigné du terrain. Un peu tendu, nous verrons à l'usage, mais que chacun reste à sa place et les relations pourront s'améliorer.

Vous n'ignorez pas qu'un décret concernant la forêt a été bloqué par Willy SCHRAEN, le Président de la Fédération nationale des Chasseurs, car sorti un peu par surprise en juin dernier. Et par ce comité paritaire, on voudrait nous imposer certaines règles qui sont refusées par les chasseurs.

Concernant nos relations avec le Conseil Régional d'Aquitaine, nous ne pouvons que nous réjouir du soutien que nous apporte Alain ROUSSET dans nos dossiers, souvent aux côtés du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau, dans le cadre du contrat Aquitaine Nature, par exemple. Nous en profitons d'ailleurs pour remercier Henri SABAROT, qui fera passer le message à Alain ROUSSET, qui est responsable de la Commission biodiversité et Monsieur Chasse et Pêche de la Région. Je

n'oubliez pas le Conseil Départemental, que nous sollicitons souvent et qui nous accompagne dans de nombreux dossiers comme je l'ai déjà souligné, que vous en soyez remercié ici publiquement.

Au niveau national

Je suis toujours membre du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des Chasseurs, je siège à la Commission sanitaire, à la Commission des migrateurs terrestres, au pôle scientifique en ma qualité de président du GIFS, je suis également le suppléant du Docteur Jean-Marc DELCASSO au Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Le dossier oie est toujours en négociation et devrait aboutir à une solution favorable puisque le Président de la République s'est engagé à signer une dérogation permettant le prélèvement d'oiseaux préalable à la destruction massive qui s'opère en Europe au printemps. Je suis très optimiste. Je reste optimiste, Chers Amis, parce qu'avec Jean-Jacques, l'optimisme on l'a laissé de côté depuis bien longtemps. Mais enfin j'espère pour vous que ça se traduira par la transformation de l'essai.

Comme vous avez dû l'apprendre, la Fédération nationale s'est engagée dans une réforme profonde de la chasse française qui a été validée par près de 92 % lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue à Lyon dernièrement. Nous avons voté favorablement, les Landais. La rédaction des nouveaux statuts que vous avez approuvés, en fait partie et en est le point de départ. Le décret est sorti le 1^{er} février 2018. Le principal changement est le mandat de six ans avec un scrutin de liste et de ce fait notre Conseil est prolongé jusqu'en 2022. Désolé, vous allez devoir nous supporter encore 4 ans de plus. Je vous avoue que nous avons voté contre cette mesure l'an dernier, les Landais. Nous n'avons pas été majoritaires, le décret est sorti, et en bons démocrates, nous l'acceptons et vous l'avez validé, voilà.

À cet effet, ce qui nous gêne, c'est que le changement va être un peu brutal. Une liste complète, pas de panachage donc pas de candidature individuelle, Jean-Pierre tu n'aurais pas pu être élu, alors que jusqu'aux dernières élections, le renouvellement du Conseil ne portait que sur la moitié de celui-ci.

Cette réforme, vous en entendez parler, voici quelques grandes lignes votées le 21 mars dernier au congrès de Lyon. « C'est une véritable révolution qui doit redonner à la chasse française sa place au cœur de la ruralité », nous dit-on. L'objectif est de rendre la chasse plus accessible :

- en redonnant du pouvoir d'achat aux chasseurs,
- en abaissant le coût du permis national à 200 euros,
- en enrayant la baisse du nombre de chasseurs,
- en encourageant la mobilité des chasseurs : deux tiers des nouveaux chasseurs chassent dans plusieurs départements.

L'objectif est d'appliquer cette réforme pour le 1^{er} juillet 2019, début de la saison cynégétique 2019/2020.

Le Président de la République s'est engagé à soutenir cette réforme. Comme on dit ici « Beyram ».

Lors de cette Assemblée générale sont intervenus des gens venant d'ailleurs, dont Francis WOLFF qui est un Professeur émérite de philosophie à l'École Normale Supérieure. Il a été invité à parler des animaux et plus particulièrement de « l'animalisme contemporain ». Je le cite, parce ce n'est pas de moi « les chasseurs sont en première ligne, ainsi que du mouvement beaucoup plus violent dont sont victimes les éleveurs, qui condamne toute forme de relation entre les hommes et les animaux. J'ai coutume de dire que ce brusque amour des bêtes n'est souvent qu'une haine du sauvage ».

Je ne vais pas reprendre l'intégralité de son exposé que vous pourrez consulter sur le site de la fédération, seulement quelques phrases. En voici une autre : « Les premiers théoriciens de l'écologie étaient d'ailleurs des défenseurs de la chasse, et ce pour deux raisons. Premièrement, le chasseur est celui qui préserve le mieux la vie sauvage dans la mesure où il ne prélève qu'une faible part et qu'il ne nuit pas à l'équilibre des écosystèmes. Deuxièmement, être chasseur consiste à penser comme l'animal sauvage et à se défaire de sa vision urbaine anthropomorphe. En conclusion, il existe un mouvement général, qui nous dépasse, mais au sein duquel il convient de distinguer deux tendances, entre l'effet de mode que constituent sans doute le véganisme, et la nouvelle sensibilité à la souffrance animale qui semble en revanche irréversible. Votre combat n'est pas perdu en ce sens que la chasse est l'alliée des équilibres écologiques. Vous ne devez toutefois pas considérer qu'il est indépendant et autonome ». C'est ce que dit Monsieur WOLFF.

Ensuite est intervenu Monsieur Guillaume SAINTENY, qui enseigne le développement durable à l'IEP et à Polytechnique. Là aussi, je ne résiste pas à vous citer certains passages de son intervention : « Le cumul des réformes fiscales accentue la rentabilité négative des espaces naturels et ruraux et incite à leur artificialisation, voire à leur exploitation. Cette situation est donc négative pour la chasse, la pisciculture, le paysage, la biodiversité, la ruralité et le changement climatique. Face à cela, il me semble que les chasseurs se devraient de défendre plus ardemment les habitats naturels malgré les actions menées en ce sens. En effet, le lien qu'ils entretiennent avec la nature n'est pas connu de l'opinion publique. Il s'agit là d'un axe à développer pour sauver la chasse. Les forêts, les pâtures, les zones humides ou encore les jachères qui stockent du carbone sont autant de solutions fondées sur la nature pour lutter contre le changement climatique. Les chasseurs devraient également être plus présents dans la lutte contre l'étalement urbain qui consomme le foncier agricole et nuit aux paysages et à la biodiversité et dont ils pâtissent doublement puisqu'ils ne peuvent plus chasser dans les territoires nouvellement construits ni à leur périphérie. Enfin, l'un des moyens de lutter contre un animalisme excessif consiste à montrer qu'il ne va pas du tout dans le sens de l'écologie scientifique. En effet, les animaux domestiques non surveillés par leurs propriétaires créent de nombreux dégâts sur la biodiversité (gibier et faune sauvage protégée). » Vous avez dû voir des articles concernant les chats, il n'y a pas longtemps. « En conclusion, la défense de la vraie écologie scientifique, des milieux et des habitats naturels est tout à fait différente de l'animalisme et prouve même certains excès de l'animalisme. À mon sens, une bonne façon de défendre les intérêts de la chasse consisterait à les faire coïncider avec la défense des milieux naturels et des habitats, et en faisant en sorte que les territoires ruraux soient en rendement légèrement positif ». Voilà, ce que dit ce Monsieur.

Par rapport à ces propos, les chasseurs landais affirment qu'ils s'investissent corps et âme dans la sauvegarde des milieux, qu'ils entretiennent écologiquement avec les vaches marines, mais qu'ils sont un peu timides au niveau de la communication, qu'on va tâcher de développer.

Enfin un joueur de rugby qui est Député de l'Aude, Co-président du groupe chasse à l'Assemblée nationale est intervenu. Il s'est engagé à soutenir la réforme comme s'y est engagé le Président de la République. Je le cite : « Je félicite le travail mené par le Président de la Fédération nationale des Chasseurs dans la négociation de cette réforme et souhaite insister sur le fait que celle-ci nous permettra de disposer d'une fédération nationale à la fois forte et unie, point essentiel pour ne plus reculer en mêlée. Concernant les chasses traditionnelles, une proposition de loi pour l'interdiction de la vénerie, signée par des Députés de tout bord, a été déposée par la France Insoumise. Le Président de la République a été très clair sur le sujet. Nous défendrons la vénerie, la chasse à courre et toutes les chasses traditionnelles, profondément ancrées dans notre territoire, parce que supprimer la moindre chasse reviendrait à reculer d'un pas. »

Alors moi, la réflexion que ça m'amène, c'est qu'il parle des chasses traditionnelles qui existent, mais celle que l'on demande, Messieurs les Députés, je tiens à ce qu'on transforme l'essai concernant la

dérogation pinson. Si on prend une dérogation pour chasser des oies en février, on peut prendre une dérogation pour chasser des pinsons au mois de novembre dans Les Landes.

Voilà, Chers Amis, et je peux affirmer haut et fort que quand nous nous observons, nous pouvons nous inquiéter, mais quand nous nous comparons, nous pouvons nous rassurer et être conscients du travail accompli, tous ensemble, que ça soit dans l'accomplissement des missions qui nous sont confiées, dans la préservation de la biodiversité, que dans l'accompagnement de nos adhérents dans la vie quotidienne du chasseur ou du bénévole.

Je vais arrêter là mes propos en vous remerciant de votre écoute, remercier l'ensemble des bénévoles qui œuvrent sans compter, l'ensemble des personnels de la Fédération qui remplissent leurs missions dans un contexte parfois difficile.

Remercier l'ensemble des élus qui sont présents aujourd'hui et desquels nous attendons un soutien indéfectible.

Remercier le Conseil Régional, le Conseil Départemental, l'Agence de l'eau pour leur soutien depuis de nombreuses années.

Remercier mes collègues, Présidents des fédérations voisines ou leurs représentants qui sont là.

Remercier les services de la Direction Départemental des Territoires et de la Mer qui œuvrent pour une meilleure compréhension et application des textes.

Remercier enfin Monsieur le Préfet, qui nous accompagne dans nos projets et nous honore de sa présence aujourd'hui.

Soyez fiers d'appartenir à notre grande famille de la chasse landaise.

Adishatz.

(Applaudissements)

Dominique GRACIET

Président de la Chambre d'Agriculture des Landes

Monsieur le Préfet,

Messieurs les élus,

Cher Henri SABAROT, qui est également Président de la problématique eau au niveau de la région, et c'est une responsabilité qui intéresse la chasse, mais aussi l'agriculture, entre autres.

Tout simplement deux mots. J'ai bien écouté ce que vous disiez, je crois que l'agriculture peut être à vos côtés sur le plan départemental bien sûr, ou régional, mais également dans chacune des ACCA. Je pense que les uns et les autres, nous avons des discussions à avoir pour voir comment on valorise au mieux le territoire, comment on l'aménage au mieux.

C'est sûr que dans le Département des Landes, il y a des recensements de terre plus ou moins non cultivées. Il y a des terres aussi à faible potentiel agronomique. Il y a de quoi faire, par exemple, des jachères faunistiques. Il y a de quoi aménager la nature. En tout cas, sachez qu'au niveau de la Chambre d'Agriculture, vous aurez tout notre soutien pour aller dans ce sens. Je crois que chacun doit prendre ses responsabilités. Mettre à disposition le terrain, mais aussi semer et entretenir, et de faire en sorte de régénérer un certain nombre de choses, de peur que ça disparaisse.

En tout cas, c'est dans cet esprit-là, et peut-être Monsieur le Préfet, nous avons à évoluer avec - je vois le Directeur de la DDTM également - à évoluer et peut-être à contractualiser un certain nombre de choses dans l'intérêt écologique comme on l'entend dans les Landes et pas comme on l'entend en ville.

Je ne veux pas m'étendre sur l'ortolan, sur le pinson. On en parlait, on en reparlera malheureusement. Mais sachez que la Chambre de l'agriculture voit dans les chasseurs ses partenaires, ses partenaires dans le milieu rural.

C'est vrai qu'on n'est pas de plus en plus nombreux en tant qu'agriculteurs. C'est vrai qu'on n'est pas de plus en plus nombreux en tant que chasseurs. Par contre, la ruralité nous appartient tous. Et agissons ensemble en tant que responsables. Serrons-nous les coudes pour faire valoir quand même nos prérogatives là où on vit, là où on travaille, ce qui fait notre culture. Et je ne veux pas laisser penser qu'on mettra les autres dehors. Mais enfin, l'agriculture a une grande tradition d'ouverture. Le patrimoine agriculteur est dehors, il est en accès libre. Le patrimoine forestier est dehors, en accès libre. Que des gens viennent abuser de cet accueil pour nous imposer leur manière de voir, c'est un petit fort de café, Monsieur le Préfet. Et j'espère que le droit qu'on prétend opposer à tous les Landais qui se sont retrouvés pour la première fois au tribunal dans le courant de ces derniers mois, eh bien il soit aussi ferme pour ceux qui attaquent la Gendarmerie ces jours-ci, pour ceux qui commettent des malversations beaucoup plus dangereuses pour les équilibres de la société et de la nature.

En tout cas merci de votre attention.

(Applaudissements)

Jean-Roland BARRÈRE : Monsieur ROUSSET va prendre la parole. Non, c'est Henri SABAROT qui prend la parole, il représente Monsieur ROUSSET. Vas-y Henri.

Henri SABAROT

Représentant du Conseil Régional

Monsieur le Préfet,

Mesdames et Messieurs les élus, anciens et nouveaux, j'ai eu le plaisir de retrouver mon ami Jean-Louis CARRÈRE, ce qui m'a rajeuni de 20 ans lors de mon premier mandat à la région.

Je salue la présence de Madame NADAU, ma collègue de la région, qui est toujours aussi très solidaire des propos que je peux amener sur la chasse.

Alors, plusieurs motifs m'amenaient à faire cette migration du Médoc dans les Landes. Les migrations d'aller, Roland, c'est toujours plus facile que les migrations de retour. Et donc, la première était de représenter bien évidemment et d'excuser le Président Alain ROUSSET, dont on connaît le tropisme chasse pêche, parce qu'il est croyant et en plus il est pratiquant. Et donc, je crois que là-dessus, je vois souvent beaucoup d'élus politiques dire : « Moi c'était mon grand-père qui chassait, puis mon oncle aussi ». Lui, il fait, il pratique encore. C'est ce que j'ai dit au Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes, il y a une quinzaine de jours, quand je lui ai dit d'où j'étais. Il voulait beaucoup de bien à la chasse. Je lui ai dit : « Nous aussi et puis on le montre ». Alors ça, c'était le premier motif.

Et puis le second, avec une casquette qui est quelquefois un peu encombrante aussi, comme celle que porte Roland, eh bien, je suis Président, toujours, de la Fédération des Chasseurs de la Gironde, la plus grosse fédération de France. Et puis, j'ai entendu des propos qui m'ont fait chaud au cœur. Les propos tenus par Jean-Marc DELCASSO. Les propos tenus par mon ami Dominique GRACIET, ici présent. En disant que la chasse chez nous, c'est certes un service public, pour certains, c'est un loisir, mais c'est aussi un ADN qui est largement inscrit dans notre culture faite de traditions locales. Et c'est clair que tout ce qui a été dit là – je ne vais pas répéter la corrida, les chasses traditionnelles – eh bien les Girondins, le Président que je suis de cette grande fédération, soyez toutes et tous assurés de notre solidarité dans les combats que vous menez. Ils ne doivent pas être des combats exclusivement landais, mais ils sont maintenant des combats aquitains et puis un peu néo-aquitains.

Alors, là-dessus, avec mon ami Roland, on n'est pas toujours d'accord. Mais en Gascogne, ce n'est pas parce qu'on parle fort que l'on se fâche, je dis souvent. Et puis, bien souvent, même avec « capsin », eh bien on arrive à les faire changer d'avis. Et donc je me dis : « Tout l'avenir nous est encore promis mon Cher Roland ».

Alors pour la Région Aquitaine, la Région Nouvelle Aquitaine, c'est dur d'ailleurs de rentrer dans la réalité du territoire, la Région Nouvelle Aquitaine, c'est 21 % des chasseurs français. À elle seule, sur 13 régions de France, notre région c'est 21 %. Donc, tout cela mérite bien l'attention qui est portée par le Président de cette grande région sur votre activité. Et pourquoi cette attention est portée ? Alors bien sûr, ça a été dit, je vais le répéter peut-être, le rôle de régulation que font les chasseurs, par rapport au monde sylvicole, par rapport au monde agricole, par rapport aussi à la sécurité publique. Et puis aussi quelque chose qui nous fait dire maintenant très souvent, et puis je crois que notre image change là-dessus, que la véritable écologie de terrain, c'est vous qui la portez.

Et la Région ne s'y est pas trompée en nous faisant rentrer dans ces mesures, dans des études sur la biodiversité en tant que sentinelles des milieux. Tout à l'heure, Dominique évoquait sur l'eau. Eh bien, je prendrai cet exemple des zones humides. La France, ces dernières décennies, a perdu bien plus de la moitié de ses zones humides. Les seules zones humides qui sont encore présentes, le sont

bien souvent parce qu'elles sont protégées par des chasseurs. C'est pour cette raison-là que la Région Nouvelle Aquitaine, par le biais des contrats Aquitaine Nature, dont bénéficie d'ailleurs largement votre Fédération, pour un montant de plus de 60 000 euros par an, eh bien est à souligner. Et ceux-là commencent à comprendre. Et puis je le vois dans certains débats au niveau de la Région, où bien sûr nous avons les traditionnelles oppositions extrêmes d'un côté comme de l'autre, mais où je crois que le consensus se fait assez facilement sur notre culture là-dessus.

Et puis à côté, dans le rôle d'un élu, et Alain ROUSSET partage parfaitement cela, on passe sous silence bien souvent le rôle sociétal de notre activité, en particulier dans notre région et je dirais en particulier au Sud de la Loire. Chez vous, dans Les Landes, l'infirmier chasse avec le chirurgien, le smicard chasse avec le PDG. Et puis le petit-fils - et pas assez de petites-filles - chasse avec le grand-père. Dans une société qui a tendance à mettre tout le monde dans des cases, dans une société qui a tendance à faire des clivages quelquefois tout à fait arbitraires, je crois que cette action doit être reconnue. Souvent, alors sans doute pas à Biscarosse ou à Hossegor, mais dans des communes un peu éloignées, l'école a fermé. L'église, il y a longtemps qu'il n'y a plus de curé. Et puis la Poste, elle a fermé aussi. Même le bistrot a fermé. Et qu'est-ce qui reste pour se rassembler, pour jouer un rôle social ? C'est la société de chasse, société de chasse qui est bien souvent devenue une deuxième famille pour beaucoup.

Je crois que pour toutes ces actions qui sont menées par le monde cynégétique auquel j'associe un rang en dessous les pêcheurs, l'engagement de notre nouvelle Région Aquitaine ne faiblit pas.

Sur le budget 2018 que nous avons voté, il y a quelque mois de cela, où un coup de vis sur les dépenses et puis sur les ressources de la Région a été encaissé, le budget que je gère, chasse et pêche, a été un des seuls à être en augmentation pour un montant de 1 430 000 euros sur la totalité de la Région Nouvelle Aquitaine. Pour Les Landes, à côté du contrat Aquitaine Nature, je citerai aussi le soutien à ALCA TORDA, où nous aussi, nous sommes solidaires du travail que fait Jean-Roland là-dessus, qui n'est pas assez reconnu. Et puis aussi une aide forte sur un gibier emblématique chez vous qui est la palombe. Une aide pour le GIFS. En particulier maintenant, une aide sur le classement au patrimoine immatériel de l'UNESCO de la chasse au filet. Parce que vous savez, cette chasse, elle ne vit que sur une dérogation dans 5 départements de France. Et je crois que le moment est venu d'essayer de la stabiliser. Tout cela, c'est financé aussi en grande partie par la Région Nouvelle Aquitaine, avec l'assentiment d'une très large majorité.

Alors, j'ai bien lu le discours de Roland et puis je l'ai écouté, et puis je respecte toutes les idées. Par contre, vous savez, quand on construit une maison, ce n'est pas parce qu'on a coulé les fondations que la maison est finie. Le Président de la République a eu des propos que je partage sur la chasse. C'est vrai que ça fait plaisir à entendre. Maintenant, il est ouvert, il faut décliner. Et moi là-dessus, je n'ai pas perdu tout espoir que les 20 %, les 21 % de chasseurs français que nous représentons dans notre région soient un peu mieux écoutés dans les réformes prévues. Ensuite, je suis Girondin comme Roland. Nous ne sommes pas Jacobins. Et puis quelquefois une tendance qui va centraliser un peu tous les financements par une FNC où, dernièrement, vous l'avez vu, l'an dernier nous n'avions pas voté les statuts avec Roland. Ils ont été approuvés quand même. Pourquoi nous ne les avons pas votés ? Parce que je crois que là-dessus, notre monde associatif doit rester à l'abri du monde politique. Puis le panachage, c'est intéressant. Ça fait plaisir quelquefois.

Et puis aussi une liste entière où l'on dit : « Eh bien, il n'y aura qu'une liste ! », ça ne nous convient pas dans notre esprit landais, comme dans notre esprit girondin. C'est pour cela qu'il faudra mettre un peu très certainement une petite dose de proportionnelle en pensant... Le permis national, moi je suis favorable, qu'il soit moins cher, bien sûr. Je le prends. Sans doute que je ne suis pas majoritaire dans cette salle. Sur un million de chasseurs, il y a 10 % qui prennent le permis national au niveau national. Mais dans notre région, je me suis amusé à regarder dans les Landes, eh bien 326 permis

nationaux pour 21 306. Ce qui fait 1,54 % si je compte bien. Donc faisons un petit geste parce que chez nous, je le dis quelquefois, permis national, OK, mais faisons un geste sur le permis départemental s'il y a de l'argent à distribuer. Moi je connais des gens, des petites gens, comme il y a dans les Landes, qui ont une petite retraite d'ouvrier agricole, qui quelquefois est inférieure à 1 000 euros. Et puis je connais des gens qui travaillent pour le SMIC. Et puis, l'ouverture de la chasse, c'est en même temps que la rentrée des classes, où il faut acheter un cartable. Quelquefois, une petite économie, ça peut être bien perçu.

C'est pour cela que je profite de cette tribune bien garnie de Parlementaires de toutes tendances, mais bien imprégnée de toute la défense de nos traditions, pour arriver peut-être à mettre un peu plus d'équilibre là-dessus.

Et là-dessus, les propos que je tiens, ce n'est pas des propos de SABAROT, Président de la Gironde, ce sont des propos que je partage avec Alain ROUSSET, dont on connaît le souhait et puis la volonté qu'il a d'être transversal et puis de maintenir tout cela.

Le message est passé. Il a été passé gentiment, Roland. Je ne voulais pas venir sans avoir dit cela.

Et puis pour conclure, si on m'invite en Seine-et-Marne ou dans les Yvelines, je ne vais pas tenir le même discours parce que là, les proportions 1,54 et 98, je ne sais pas combien, seront sans doute inversées. Donc prenons-y garde, notre chasse, quand elle est attaquée, elle doit se défendre de façon solidaire. C'est ce qui s'était fait aux Arènes de Mont-de-Marsan au mois d'octobre, il y a un peu plus d'un an. Pour défendre notre spécificité culturelle, c'est quand même nous qui tirons la charrette du bien-vivre et puis de la belle chasse partagée, que l'on nous regarde avec un autre côté et puis qu'on ne nous laisse pas que des miettes.

Merci de votre écoute et à bientôt.

(Applaudissements)

Jean-Roland BARRÈRE : Merci Henri.

Lionel CAUSSE

Député

Merci Monsieur le Président,
Messieurs les présidents,
Monsieur le Préfet,
Chers Élus,
Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord vous dire que moi je suis heureux d'être ici avec vous ce matin. C'est pour ça que j'ai souhaité participer à cette belle assemblée générale, pour vous rappeler mon soutien et mon engagement pour la chasse. C'est pour moi effectivement quelque chose d'important et, bien entendu, qui s'inscrit dans mon mandat de parlementaire.

Ça ne fait pas plaisir forcément à tout le monde. Je ne vous cache pas les courriers que je peux recevoir régulièrement. Mais je pense que mes collègues aussi en reçoivent autant. Mais ce n'est pas parce que certaines associations répètent des contrevérités que ça en fait forcément des vérités. Et surtout, que ça ne grandit ni leurs causes, ni leurs ambitions dans leur domaine. Moi, je suis convaincu que dans notre pays, nous avons besoin de soutenir et de nous battre pour justement faire en sorte que nos traditions et nos cultures puissent continuer à se développer.

Je succède aussi à un parlementaire. Éric KERROUCHE disait tout à l'heure qu'il succédait à Jean-Louis CARRÈRE et que la marche était très haute et que ça allait être compliqué. Je ne sais pas si j'y arriverai, on verra, mais en tout cas, ce que je veux vous dire c'est que vous pouvez compter sur mes convictions et ma détermination.

Et c'est bien dans ce cadre-là que j'ai commencé à travailler déjà avec la Fédération Départementale, que ce soit son Président et son Directeur. Mais c'est aussi dans ce cadre-là qu'en tant que Député, j'ai souhaité donc participer au groupe d'étude de l'Assemblée nationale sur les chasses et les territoires. Et je dis bien les territoires. Ce nom me va très, très bien parce que vous, vous avez raison, vous pouvez parler de territoires ruraux peut-être, mais moi je pense que ce groupe de l'Assemblée nationale doit s'appeler « territoires » au sens large parce qu'effectivement, la chasse appartient à tout le monde et on doit tous être concernés par cette activité. La France est construite et constituée de territoires, avec ses cultures et ses traditions. Les territoires qui se juxtaposent, qui se superposent, et c'est ce qui fait effectivement la richesse de notre pays.

Malheureusement, je le regrette, trop souvent dans le monde politique, le mot « ruralité » ou « ruraux » est souvent un petit peu galvaudé et détourné un petit peu de ses ambitions. Donc moi, je défendrai toujours nos territoires et la diversité de tous nos territoires qui construisent effectivement notre pays.

Ce groupe d'étude qui est présidé, le Président l'a dit, par Alain PEREA, un de mes collègues, a une mission simple. C'est faire en sorte, effectivement, de développer la chasse en France. Alors comment on peut y arriver ? On peut y arriver justement avec le dossier qui est ouvert, et il n'y a aucun sujet tabou. Tout est ouvert, que ce soit avec le Gouvernement, avec la Fédération nationale et avec toutes les fédérations et les parlementaires. On souhaite effectivement travailler... ça a été évoqué, la liste est longue, mais on va travailler sur le permis. J'ai bien compris, Monsieur le Président SABAROT, qu'il ne faut pas parler que du permis national, mais aussi départemental. Donc c'est bien, parce que là aussi, vous avez même en interne chez vous des visions peut-être un petit

peu contradictoires. Et nous, il faut qu'on prenne notre part là-dessus aussi, qu'on défende effectivement une vision de ces orientations qui sont bien entendu au final budgétaires et budgétaires pour l'État.

On travaillera aussi sur une chasse adaptative. Adaptative, c'est ce qui nous permettra justement de pouvoir travailler avec l'Europe sur certaines espèces. Parce qu'on a un peu trop tendance, malheureusement, et ça, ce sont des dogmes, de dire que chaque fois qu'une espèce est en difficulté, c'est à cause de la chasse. Donc non, ce n'est certainement pas qu'à cause de la chasse. Vous le savez mieux que quiconque. Et donc, ça fera partie des dossiers sur lesquels, nous, Parlementaires, nous travaillerons et on accompagnera bien entendu le Gouvernement dans sa mobilisation diplomatique au sein de l'Europe.

On aura aussi des sujets sur les dégâts causés par les espèces invasives. Et je sais que là, l'enjeu financier est lourd. Je sais que vous souhaitez aussi, que ce soit au niveau local et national, y travailler. Donc ce dossier est ouvert.

On ouvrira aussi le dossier des déchets. Ça a été évoqué ce matin. J'ai bien noté les enjeux. Il y a eu beaucoup de choses très riches et très intéressantes qui ont été évoquées ce matin. Je ne vais pas tout reprendre, parce que sinon je serais certainement trop long.

Je voudrais quand même ici, profiter de cette occasion pour remercier et féliciter toutes les ACCA que vous représentez. Ça fait de nombreuses années que j'en connais certaines, surtout celles de mon territoire et de ma commune Saint-Martin-de-Seignanx. J'ai l'occasion de participer chaque année à des manifestations et à des assemblées générales. Vous dire que vous faites un travail remarquable. Remarquable sur nos territoires et sur nos communes, parce qu'au-delà de l'activité de chasse, vous faites vivre aussi nos communes de par toutes les activités que vous menez. Des repas, des participations à des manifestations et des associations - vous avez parlé de la Banque alimentaire - et tout ça, c'est aussi la richesse de tout ce que vous portez, vous, membres de toutes ces ACCA. Donc, je souhaitais aussi vous remercier et vous féliciter pour ce travail.

Et puis peut-être en conclusion un petit peu sympathique, parce que j'ai vu un dessin-là qui m'a beaucoup plu tout à l'heure et qui est passé sur le diaporama. Et j'ai tendance à dire que maintenant que j'ai vu Dominique STRAUSS-KAHN en tenue de chasse, tout est permis. Voilà. Donc merci beaucoup.

(Applaudissements)

Boris VALLAUD

Député

Simplement pour vous dire effectivement le plaisir que j'ai à être là, mais vous dire l'inverse vous étonnerait. Et puis vous trouveriez ça quand même assez curieux, que je commence par dire que je suis quand même très mécontent d'être là.

En réalité, ce qui m'ennuie beaucoup, pour vous dire la vérité, c'est que quand je regarde ce que fait la Fédération, ce que font les ACCA, ce que chacune et chacun d'entre vous faites au quotidien, je me dis, au fond vous n'êtes pas le bon public pour entendre ça. Parce que vous êtes convaincus. Parce qu'au fond, vous savez l'importance de vos missions de service public. Vous mesurez l'importance du couple chasseur-agriculteur en matière environnementale, en matière d'aménagement du territoire. Vous savez, comme le disait tout à l'heure Henri SABAROT, au fond que les chasses restent un des derniers lieux de mixité sociale, où les générations, les médecins, les ouvriers, les paysans, les enseignants se rencontrent et vivent ensemble.

Quand je le dis, c'est qu'au-delà de notre cercle, même s'il est large ce matin, il y a un travail considérable à faire pour convaincre. Et il est de plus en plus considérable, ce qui, je dois vous le dire, ne me rassure pas. Quand j'entends un certain nombre de débats sur non seulement la chasse, mais les cultures locales, les cultures traditionnelles, sur la tauromachie, quand je vois des propositions de loi qui se déposent sur ces sujets-là, je suis inquiet. Et je mesure la nécessité qui est celle pour chacune et chacun d'entre nous, et singulièrement pour les Parlementaires qui ont avec vous, en partage cet attachement, cette culture, la nécessité de se battre. En ne se trompant pas de terrain. Et surtout, en ne cédant pas à la facilité du discours ambiant.

Je veux le dire, c'est bien si les permis de chasse nationaux baissent. Mais j'ai un doute quand j'entends que le Président de la République est proche des chasseurs et que je n'entends qu'on a réinstauré les chasses présidentielles, on prend la défense de la chasse à courre. Je ne me sens pas concerné, pour être franc. Je ne me sens pas concerné parce qu'on attend un certain nombre de réponses sur les chasses qui sont celles du Sud-ouest et les chasses traditionnelles. Je le dis sans naïveté parce que j'ai eu l'occasion aussi de le dire, c'est une question qui est très difficile. Et dans la bataille pour obtenir des dérogations, nous avons toutes les chances d'enchaîner les défaites aux défaites. Et j'en porte, à titre personnel, la responsabilité aussi, puisque je n'ai pas été capable, dans les fonctions qui ont été les miennes, il y a quelques mois encore, de convaincre, non pas le Président de la République en l'occurrence, mais sa Ministre de l'environnement.

J'en ai néanmoins parlé à Nicolas HULOT, que je suis allé voir personnellement, et je lui ai dit qu'il y avait cette fédération qui attendait quand même des réponses. Et qu'il y avait cette assemblée générale aujourd'hui. Et je lui ai demandé des éléments. Je lui ai dit : « Mais, moi, je ne peux pas dire je suis venu vous voir et que je n'ai pas eu ne serait-ce qu'un écho ». Et il m'a répondu : « Moi je veux bien regarder, faire une revue générale des espèces, pas être seulement sur le pinson ou sur telle ou telle espèce, et regarder si l'évolution des espèces et de son nombre, justifie ou non que l'on bouge ».

À chaque fois qu'on a le sentiment qu'il y a un coin, à mon avis il faut essayer de l'enfoncer, collectivement. C'est pour ça que je le dis à mon collègue COSTE, il faut que nous appuyions ensemble sur ce genre de chose.

Ça va être compliqué, mais on va continuer. La dernière fois que j'ai assisté à une de ces réunions, j'ai eu dans la foulée en effet un message qui venait de BOUGRAIN-DUBOURG qui m'engueulait, en me disant qu'il était scandalisé du fait que j'assistais à des assemblées générales de ce genre, tout en n'ayant pas donné suite à sa demande de rendez-vous. Mais je dois dire que j'en connaissais déjà la conclusion de notre entrevue, si elle devait avoir lieu. Et que je lui ai économisé le soin de venir me voir.

Voilà ce que je voulais vous dire. On est dans un moment où il ne faut rien lâcher. Il faut qu'au sein de la Fédération nationale des Chasseurs, toutes les chasses soient défendues et représentées. Qu'elles le soient par Willy SCHRAEN, mais je crois qu'il en est conscient, par Thierry COSTE qui est à la fois le Conseiller de la Fédération nationale des Chasseurs, et je le comprends aussi Conseiller occulte du Président de la République, mais il l'est successivement de tous les Présidents de la République et il les défend avec la même passion et la même conviction. Donc, faisons aussi de ces acteurs nationaux nos alliés locaux.

Voilà ce que je voulais vous dire. On est au bout d'un chemin qui est peut-être long, qui est incertain, mais il est fort de notre détermination collective, merci.

(Applaudissements)

Jean-Roland BARRÈRE : Merci Monsieur le Député. Nous cheminerons en espérant arriver à l'autre bout, avec une solution positive.

Pris par l'émotion, vraiment je m'en excuse auprès des derniers orateurs, j'ai oublié la personne que j'ai à ma gauche Paul CARRÈRE. Donc, je vais lui donner la parole, et je vous prie de m'excuser.

Paul CARRÈRE

Conseiller départemental des Landes

Mesdames, Messieurs,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les élus,
Monsieur le Préfet,
Chers amis chasseurs,

Très rapidement parce qu'Henri a été très bavard dans le démarrage des prises de parole des élus. Je voulais simplement d'une part, excuser le Président FORTINON que je représente ce matin à vos côtés. Vous rassurer et vous assurer du soutien indéfectible du Département sur l'ensemble des actions portées par la Fédération des Chasseurs 40. Henri a relaté un petit peu différents dossiers sur lesquels nous intervenons ensemble : ALCA TORDA est un dossier symbole sur lequel on accompagne la Fédération ; les zones humides et espaces naturels sensibles effectivement, sur les différentes zones landaises où nous intervenons aux côtés de la Fédé aussi.

Simplement, puisque beaucoup d'interventions ont été faites, moi je voulais simplement revenir sur le contenu de cette Assemblée générale très intéressant, mais malgré tout très alarmant. Alarmant parce qu'on est en baisse d'activité des chasseurs et que ça pose un réel problème d'équilibre territorial et qu'il va falloir effectivement, je pense ensemble, avec les élus, mais aussi avec les associations, développer des stratagèmes et inventer des choses pour que la chasse ne s'affaisse pas comme elle est en train de s'affaïsser malheureusement puisqu'on en a tous besoin.

Le deuxième point, c'est le côté épidémiologie qui était très intéressant, mais qui là aussi nous impose des responsabilités. On l'évoquait avec le Préfet à l'instant. Je pense qu'effectivement, ce retard pris, il faut qu'on le rattrape parce que c'est dangereux tout simplement pour nous, pour nous Landais. Et ce n'est quand même pas normal qu'on ne puisse pas traiter ce dossier. Donc, il va falloir mettre les bouchées doubles. La gestion de la venaison et des déchets de venaison en est un exemple concret, on essaie de le travailler sur nos EPCI.

Je ne sais plus qui évoquait la prise en charge économique. Effectivement, c'est des choses qu'on va devoir se poser. Puisque les EPCI qui ne sont pas nécessairement les plus à même d'avoir beaucoup d'argent en ce moment vous le savez, prennent pour partie ou intégralement suivant les modèles, ces frais en lieu et place des ACCA qui, malgré tout, y sont associées aussi pour certaines. Je vois Sébastien MENAUT avec qui on travaille sur le Pays Morcenais, le pays Tarusate l'a fait, d'autres l'ont porté également. Il faut effectivement qu'on puisse y travailler, ça contribuera à éradiquer ces problèmes d'épidémies comme d'autres leviers que vous avez présentés, Docteur.

Et puis il y a un point un peu plus politique parce qu'on est quand même là pour faire un peu de politique. Moi je suis un peu déçu, on n'a entendu que deux fois « ortolan ». Alors mon père il ne prend pas la parole, tu l'as dit, mais... il vaut mieux effectivement. Je ne te la donne pas. Je ne dis pas ça pour que tu la prennes. On va s'arranger en famille. Mais plus sérieusement, moi je suis élu depuis pas très longtemps, mais je viens de temps en temps aux différentes assemblées. Je me rappelle qu'une élue montoise nous avait expliqué que plus ça va, moins ça va. C'était il y a deux ans à Campagne, mais ça ne va pas mieux quoi. Ce n'est pas parce que c'est eux, mais ça ne va pas mieux. Et je pense que le combat ortolan, le combat alouette, tous les combats... Alors Lionel est sensible à ces combats, Boris aussi. Nous aussi au Département, on est aux côtés des chasseurs traditionnels landais. Et je pense qu'il ne faut pas lâcher ça. C'est difficile, ça coûte cher. C'est terrible d'aller au

tribunal, voir des gens de plus de 80 ans qu'on sermonne comme des jeunes enfants de 12 ans alors que c'est des anciens résistants. Et ça, c'est intolérable. Mais au-delà de ça, on ne peut pas lâcher ce type de dossier parce que ce sont des dossiers emblématiques. Vous parliez d'ADN et politiquement il faut que nous les portions. Et nous serons, nous, les élus de la majorité départementale, à vos côtés pour porter ces dossiers. Ça faisait l'unité politique, mais malgré tout il y avait eu quelques coups un peu portés. Et l'expression qui avait été dite par Geneviève DARRIEUSSECQ moi m'avait clairement dérangé à Campagne il y a deux ans.

Donc, je pense qu'il faut qu'on y travaille parce que l'ortolan, on considère en ce moment que c'est presque perdu. Et je pense que ce n'est pas perdu et qu'il faut qu'on continue à se battre.

Voilà moi ce que je voulais vous dire aujourd'hui et on sera à vos côtés. Et puis comme le disait Henri, je terminerai là-dessus, moi aussi Henri je suis croyant et pratiquant. Bonne fin de journée.

Frédéric PERISSAT

Préfet des Landes

Monsieur le Maire, tout d'abord merci de nous accueillir dans cette magnifique salle que j'avais déjà visitée, mais avec un auditoire de cette qualité, c'est tout à fait impressionnant.

Monsieur le Président, merci de votre invitation, que j'avais dû décliner l'an dernier, non pas parce que le contexte était un peu plus chaud que cette année, mais je devais respecter le devoir de réserve qui s'imposait à moi dans cette longue phase, j'avais l'habitude de dire ce long tunnel électoral qui nous a menés de début mars jusqu'à fin septembre dans le calendrier 2017. Et donc, c'est un plaisir d'être devant vous aujourd'hui Messieurs les Élus, Messieurs les représentants de la Fédération et vous, membres de la Fédération.

Je le disais, je suis satisfait d'être là cette année parce que c'est la première fois, mais également, et je serais un petit peu moins négatif que les propos qui ont été tenus, pour vous réveiller en cette fin de matinée de travaux. Je considère que cette année 2017-2018 nous donne quand même quelques perspectives et quelques sources d'espoir et de mobilisation.

Vous êtes ici, vous êtes réunis parce que vous êtes des passionnés. Vous êtes des passionnés par ce qu'est la chasse, par cette tradition, par ce qu'elle représente en termes de partage, d'amitié, de promotion de territoire. Et c'est cette passion qui vous unit et qui fait votre force dans le débat social. C'est cette unité qui fait également de vous des acteurs essentiels des territoires, de leur biodiversité et de leur pérennité.

Vous l'avez évoqué, je l'ai dit tout au long de la matinée, et vous l'avez justement rappelé, Monsieur le Président, vous êtes des sentinelles de la faune sauvage. Et votre engagement dans cette mission est pour moi essentiel. Par votre présence sur le terrain et ce, quelles que soient les conditions météorologiques - en ce moment elles sont particulières et cet hiver également - vous nous permettez de savoir ce qui se passe dans nos campagnes, dans nos forêts, de mieux objectiver les situations et bien sûr, d'agir lorsqu'il faut réguler.

Les enjeux de la prolifération de certaines espèces sont fondamentaux. Bien sûr et pour vous, parce qu'ils sont coûteux en indemnisation, et vous avez vu ce que cela a pesé sur votre budget, sur votre Fédération, mais c'est également essentiel pour les activités agricoles, les activités sylvicoles, mais également en termes de biosécurité. Même en termes de sécurité des biens et des personnes et peut-être tout simplement en matière de santé. Face à cela, notre objectif commun doit se concevoir au-delà des passions qui animent chacune des parties prenantes : fédérations, ACCA, propriétaires privés, agriculteurs, sylviculteurs, louvetiers, ONCFS, ONF, administration. Bref, nous devons tous, je dis bien tous, nous mobiliser afin de ne pas perdre cette bataille. Il nous faut agir avec raison, concertation afin de concilier les intérêts de chacun des acteurs concernés.

Et je veux vous remercier pour votre implication depuis de nombreux mois, dans les mesures de régulation mises en place sur le sanglier et sur les cervidés. Bien sûr, vous l'avez dit, et je vous en remercie Monsieur le Président, j'ai tenu à mettre à votre disposition tous les moyens de chasse prévus par la réglementation. Y compris, je vous ai soutenu dans ce souhait d'expérimentation et, vous l'avez évoqué, l'utilisation de la chevrotine en battue. Et je suis persuadé, alors je sais que sur certains dossiers, les affirmations trop anticipées se sont vues doucher, mais je crois très

sincèrement que l'expérimentation qui a été menée, cette année, avec la chevrotine en battue a montré tout son intérêt et que nous pourrions renouveler cette expérience sur la saison prochaine.

En tout cas, je suis tout à fait disposé à mettre à votre disposition tous les outils nécessaires, tous les outils innovants de chasse, que ce soit à l'affut, que ce soit nocturne, que ce soit en battue. Bref, tout ce qui est possible et envisageable pour arriver à réguler et faire que nos territoires demeurent des territoires de biodiversité et équilibrés.

Et sans votre implication, sans votre dévouement, nous n'aurions pas pu obtenir les résultats remarquables qui ont été énoncés par le Président. Et nous serons bien au-delà des 1 200 prélèvements que nous avons faits, vous aviez fait l'an dernier.

Je souhaite à ce moment de mon intervention, y associer les louvetiers, les bénévoles, dont je salue l'action essentielle dans l'organisation sans faille des battues et qui nous ont permis de ne déplorer aucun accident jusqu'à aujourd'hui. Et vous le redisiez : sécurité, sécurité, sécurité.

De même, soyez assurés que l'action de l'ONCFS, dont je salue le Directeur Départemental, mais également de la Gendarmerie, ne se résume pas seulement à des contrôles, mais à une démarche active d'accompagnement et de conseil à vos côtés. Et d'ailleurs, certains d'entre vous ont pu le voir lors des dernières battues, j'ai demandé à la Gendarmerie d'être en proximité sur les axes routiers pour ne pas risquer des sur-accidents. Et en même temps, ça me permet de faire des contrôles routiers, de faire quelques alcoolémies et vitesses et tout le monde s'y retrouve.

Vous l'avez compris, je souhaite que nous continuions à travailler de cette manière en proximité des territoires. Il faut animer ces groupes de contact, associant toutes les parties concernées pour qu'elles nous remontent très vite les situations délicates à la Fédération, à mes services afin que nous puissions prendre les décisions de régulation qui s'imposent tout au long de l'année. Et je rappelle, quand je dis « tout au long de l'année », que dans ce Département, nous pouvons agir 10 mois sur 12 afin de réguler les sangliers. Mais je suis ouvert à toutes propositions supplémentaires en la matière.

Ce travail doit aussi porter ses fruits pour l'élaboration des plans de chasse de cervidés, dans le contexte difficile de reconstitution du massif forestier. Il y a des territoires où les chasseurs, les forestiers, les agriculteurs ont su partager les constats pour faire des efforts supplémentaires et accepter des hausses de prélèvement. Merci à eux et soyez assurés que nous serons très attentifs aux propositions faites par les territoires lors de la prochaine CDCFS pour l'attribution des fameux bracelets. Mais ces remontées d'informations et ce travail partenarial sont également essentiels pour la classification des nuisibles, vous l'aviez dit, qui sera étudiée au second semestre 2018.

Votre passion, ce sont aussi des chasses traditionnelles qui animent les relations avec les Préfets des Landes depuis quelques décennies. Et je fais un petit clin d'œil à notre Sénateur honoraire qui a choisi de se taire et qui me laisse donc toute la place pour évoquer ce dossier sur lequel je ne me suis pas échappé et sur lequel je ne me déroberai pas. Sur ce thème, je ne commenterai pas les propos de votre Président, que je me mets sur le compte de la passion qui l'anime et qui parfois lui fait pousser le verbe plus loin que sa réflexion et nous en devisons très régulièrement quand nous nous voyons dans mon bureau.

Mais je profite d'être devant vous, ici, pour vous dire que j'ai toujours été clair avec vos représentants, avec les élus de ce Département, mais également avec mes services. Le Préfet est là pour faire appliquer les lois et règlements de la République, dans les Landes comme sur tout le territoire national. Mais dans ce cadre qui fonde notre démocratie, notre vivre ensemble, le Préfet peut tout à fait entendre et porter les demandes d'évolution ou de dérogation à la réglementation. C'est ce que j'ai fait et obtenu pour la chevrotine. Je l'ai déjà dit. Mais c'est ce que j'ai fait également

pour la demande de dérogation pour le pinson des arbres, et j'ai réaffirmé à vos dirigeants, à vos parlementaires ma disponibilité pour défendre ce dossier.

Il s'agit de démontrer que cette pratique ancestrale se fait avec mesure, sous un contrôle strict et qu'elle est bien compatible avec la préservation de l'espèce et de la biodiversité. Car je l'ai dit dans mes propos introductifs, vous êtes des garants de la biodiversité. D'ailleurs, votre centre ALCA TORDA illustre pleinement votre engagement à cette préservation des espèces en danger, victimes d'accidents ou d'évènements climatiques. Là encore, soyez remerciés de cette initiative et assurés de toute l'attention que je porte à cette structure.

Et cette attention, ce n'est pas comme j'ai cru l'entendre, de l'acharnement administratif. Non. C'est bien sûr et avant tout pour lui assurer toute sa crédibilité, sa reconnaissance par ceux-là mêmes qui voudraient contester votre légitimité sur la protection des espèces et notamment à plumes.

Faut-il rappeler que votre Fédération bénéficie d'un agrément au titre de la protection de l'environnement et que je l'ai renouvelé sans aucune hésitation par un arrêté du 9 mars dernier. Je me réjouis donc de la réflexion engagée avec le Conseil Départemental pour aller plus loin dans l'organisation et la gestion d'ALCA TORDA. Et je vous réaffirme ma disponibilité pour travailler avec vos dirigeants sur cet outil unique à pérenniser.

Je voudrais également évoquer ce volet sanitaire et son impact sur la faune sauvage, voire les espèces domestiquées par effet de contagion, ou sur l'homme par la consommation de gibiers qui ont donné de remarquables interventions tout à l'heure de Messieurs DELCASSO et JABERT.

La tuberculose bovine n'est pas une fatalité ici dans le Sud-Ouest plus qu'ailleurs en France. Certains d'entre vous le savent, j'arrive d'un département, les Ardennes, où la prolifération du sanglier nous dit aussi quelque chose, où la densité d'élevage est bien plus forte qu'ici, et où sévit également cette tuberculose. Eh bien, c'est en travaillant collectivement, méthodiquement, éleveurs, GDS, chasseurs, piégeurs, vétérinaires, laboratoires, collectivités, louvetiers, ONCFS, DDCSPP, bref, en nous mobilisant tous, avec intensité et pugnacité que nous avons pu dans ce département faire régresser massivement la maladie.

Je vous demande donc, comme l'ont dit les précédents interlocuteurs, orateurs, de vous investir dans SYLVATUB à l'égard des sangliers et des blaireaux, afin de contenir cette propagation pour demain éradiquer cette maladie. Il faut vraiment se redresser les manches, il faut vraiment travailler collectivement pour gagner cette bataille.

Voilà Mesdames, Messieurs et je dis bien « Mesdames et Messieurs les chasseurs », les chasseresses, les sujets très terre à terre que j'avais souhaité évoquer devant vous ce matin. Ils illustrent pour moi toute la qualité de la chasse dans les Landes, les enjeux que nous avons collectivement à résoudre, les voies et les moyens qui nous les permettront.

J'ai été très sensible, Monsieur le Président aux propos très positifs et surtout mesurés que vous avez portés sur la collaboration de votre Fédération avec tous les services de l'État. Et je tiens à nouveau à saluer les nouveaux directeurs de la DDTM et de la DDCSPP de leurs équipes qui sont particulièrement engagés à vos côtés.

En effet, nous avons pris des engagements, nous nous sommes fixé des échéances. Nous les avons tenus et nous les tiendrons dans la durée. Vous avez su faire évoluer vos pratiques, votre gouvernance, vous ouvrir à d'autres partenaires de terrain au bénéfice de tous. Mes services et moi-même avons bien conscience des difficultés que vous rencontrez, et je vous réaffirme notre volonté

de rester présents à vos côtés dans notre rôle de conseil, d'arbitre, voire parfois de contrôle, mais toujours, toujours avec la préoccupation de ce respect mutuel.

Avant de conclure et de vous promettre que l'année prochaine, je ferai certainement plus court, je vous félicite, une fois de plus, pour la qualité de votre Assemblée générale, pour la hauteur des propos qui ont été tenus, pour l'engagement collectif que vous savez avoir au bénéfice de la collectivité et de la cohésion sociale, au bénéfice de vos territoires et je vous souhaite, je nous souhaite un excellent moment de convivialité.

(Applaudissements)

Jean-Roland BARRÈRE : Avant de demander à nos amis sonneurs de sonner la fin de la manifestation, je vous signale que les 9 et 10 juin prochains aura lieu à Maurrin un concours international de trompes de chasse. Je vous invite à aller y participer parce que ce sera un grand moment. Il y aura de sacrés sonneurs. Francis m'a promis « la fanfare » des templiers avec des grands sonneurs. J'aurais aimé les entendre de la part des trompes de chasses landaises, mais enfin peut-être que j'aurais une surprise. Il me l'avait promis. Maintenant j'ai encore 4 ans, peut-être si Dieu me prête vie ou Saint-Hubert, à rester avec vous à la Fédération. Donc j'espère les entendre d'ici-là.

Je remercie tous les Présidents d'ACCA, tous les participants à cette Assemblée générale très sincèrement. Le personnel de la Fédération, tous les gens qui ont contribué à la réussite, l'ACCA de Pontonx et ses chasseurs qui ont œuvré, depuis pas mal de jours, déjà pour réussir cette manifestation, les élus qui sont là.

Alors, avant on avait un sifflet avec une seule équipe, maintenant on a deux équipes parmi les élus à l'Assemblée nationale. On va essayer de les rassembler en stage à Marcoussis pour réussir à transformer l'essai. Voilà. Donc merci à tous et à vous les sonneurs.

(Applaudissements – Trompe de chasse)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 56.

- oOo -